

Noyal-Châtillon, 34 rue des Potiers

sous la direction de

Romuald Ferrette

Inrap Grand-Ouest
37 rue du Bignon,
CS 677737
35577 Cesson-Sévigné
Tél. 02 23 36 00 40
mai 2011

Rapport final d'opération
Diagnostic

Code Inrap
35206

Ville

Entité archéologique
Commune de

Aire de prescription
35206/1/32

Système d'information

Code Inrap
DA55/125/1

Noyal-Châtillon, Ille-et-Vilaine, 34 rue des Potiers

sous la direction de

Romuald Ferrette

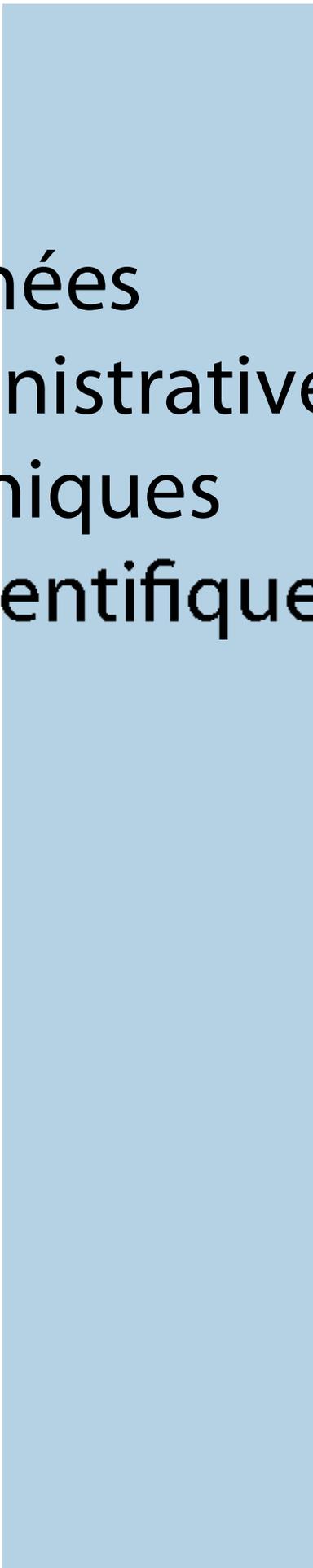
par

Paul-André Besombes
Richard Delage
Mathilde Dupré
Françoise Labaune-Jean
Hervé Paitier
Laure Simon

Inrap Grand-Ouest
37 rue du Bignon,
CS 677737
35577 Cesson-Sévigné
Tél. 02 23 36 00 40
mai 2011

Sommaire

3	I. Données administratives, techniques et scientifiques
4	Fiche signalétique
4	Mots clés des thésaurus
5	Intervenants
6	Notice scientifique
7	Localisation de l'opération
8	Arrêté de prescription
12	Cahier des charges
14	Arrêté de désignation
15	1.1 Le cadre de l'intervention
15	1.1.1 Introduction
15	1.1.2 Le contexte géographique
17	1.1.3 Le contexte archéologique et les enjeux de l'intervention
19	1.2 Le cadre méthodologique
19	1.2.1 Le mode opératoire
20	1.2.2 L'enregistrement des données
21	II. Résultats
22	2.1 Introduction
24	2.2 Les vestiges de la tranchée 1
30	2.3 Les vestiges de la tranchée 2
35	2.4 Les vestiges de la tranchée 3
39	III. Présentation du mobilier découvert
40	3.1 Le mobilier céramique
47	3.2 Les monnaies
47	3.2.1. Catalogue des monnaies et objets monétiformes
49	3.2.2 Conclusion
50	3.3 Le mobilier métallique
52	3.4 Le verre et la tabletterie
52	3.4.2 Le verre
52	3.4.2 La tabletterie
53	3.5 Le domaine de l'architecture
53	3.5.1 Les enduits peints
54	3.5.2 Le décor architectonique
55	3.5.3 Divers
56	IV. Eléments de synthèse
57	4.1 Interprétation des vestiges
61	4.2 Corrélation des sondages avec la fouille de la moitié orientale de la villa
68	4.3 Conclusion
70	V. Conclusion générale
72	Inventaire du mobilier non céramique
74	Bibliographie
75	Liste des figures et des clichés du RFO

- 
- I. Données administratives, techniques et scientifiques

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Ille-et-Vilaine (35)

Commune
Noyal-Châtillon

Lieu-dit
34 rue des Potiers
Lotissement des Brossais

Codes

Codes INSEE
35 206

Numéro de l'entité archéologique

Coordonnées géographiques et altimétriques

X : 2020
Y : 5100
Z : 80 m

Référence cadastrale

Commune
Noyal-Châtillon

Section(s)
AO

Parcelle(s)
173 (073)

Propriétaire du terrain

M. Pierre DERNIAUX
34 rue des Potiers « lotissement des
Brossais »
35230 Noyal-Châtillon

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de l'opération
2011-32 en date du 24 janvier 2011

Numéro de l'opération
DA 05042501

Numéro de l'arrêté de désignation du
responsable
2011-066 en date du 10 mars 2011

**Maître d'ouvrage des travaux
d'aménagement**
INRAP

Surface du projet d'aménagement

2382 m²

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Romuald Ferrette

Organisme de rattachement

Inrap Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 677737
35577 Cesson-Sévigné
et Centre archéologique Inrap
37 rue du Bignon
CS 677737
35577 Cesson-Sévigné

Date d'intervention sur le terrain

du 11 au 19 avril 2011

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

Antiquité romaine

Sujets et thèmes

villa, enclos

Mobilier

Céramiques, monnaies, objets en alliage
cuivreux, verre, tabletterie, faune,
architecture

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom, nom, organisme de rattachement	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle de l'opération
Paul-André Besombes, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Romuald Ferrette, Inrap	Assistant d'études et d'opérations	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom, nom, organisme de rattachement	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle de l'opération
Paul-André Besombes, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle de l'opération
Marc Talon, Inrap	Directeur interrégional par intérim	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Amoux	Assistant scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Matthieu Caracciolo	Assistant de gestion	Mise en place et suivi de l'opération
Olivier Laurent, Inrap	Gestionnaire de centre	Mise en place et suivi de l'opération

Equipe de fouille

Prénom, nom, organisme de rattachement	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Romuald Ferrette, Inrap	Assistant d'études et d'opérations	Responsable scientifique
Laurent Aubry, Inrap	Chargé d'opérations et de recherches	Terrassement, fouille et relevés de terrain
Philippe Cocherel, Inrap	Assistant d'études et d'opérations	Fouille et relevés de terrain
Jessica Freitas-Ferrera, Inrap	Technicienne d'opération	Fouille et relevés de terrain
Pierrick Leblanc, Inrap	Assistant d'études et d'opérations	Topographie

Equipe de post-fouille

Prénom, nom, organisme de rattachement	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Romuald Ferrette, Inrap	Assistant d'études et d'opérations	Responsable scientifique
Mathilde Dupré, Inrap	Assistante d'études et d'opérations	Dessin assisté par ordinateur
Laure Simon, Inrap	Assistante d'études et d'opérations	Etude et inventaire du mobilier
R. Delage, Inrap	Chargé de recherches	Etude et inventaire du mobilier
F. Labaune-Jean	Assistante d'études et d'opérations	Etude des enduits peints
Jessica Freitas-Ferrera, Inrap	Technicienne d'opération	Traitement du mobilier
Hervé Pâtier, Inrap	Photographe	Photographie du petit mobilier
P.-A. Besombes, SRA Bretagne	Conservateur du patrimoine	Etude des monnaies

Notice scientifique

Les vestiges découverts sur l'emprise du diagnostic conduit sur la commune de Noyal-Châtillon (35), au 34 rue des Potiers, concernent exclusivement la période gallo-romaine et s'étagent du début du Haut-Empire au milieu du IV^e siècle. L'opération a mise en évidence l'aile occidentale encore inconnue et la continuité du corps nord de la grande *villa* de La Guyomerais étudiée par A. Provost entre 1984 et 1987. Cet établissement rural, fondé aux alentours du changement d'ère, connaît plusieurs phases d'agrandissements avant de former une *courtyard villa*. Après une campagne d'épierrement, le site est définitivement déserté vers le milieu du IV^e siècle. L'état de conservation est assez bon puisque des sols en place et des maçonneries en élévation ont été observées. Un fossé d'enclos, comblé au début du Haut-Empire, se rattache à l'occupation la plus ancienne ou à la phase 2 définie par A. Provost. Par contre, les thermes situés normalement à la jonction des ailes nord et ouest, ont été évités par l'intervention. Il reste donc une grande inconnue concernant leur degré de conservation, leur étendue et leur période d'apparition.

Localisation de l'opération

Bretagne, Ille-et-Vilaine
 Noyal-Châtillon
 34 rue des Potiers

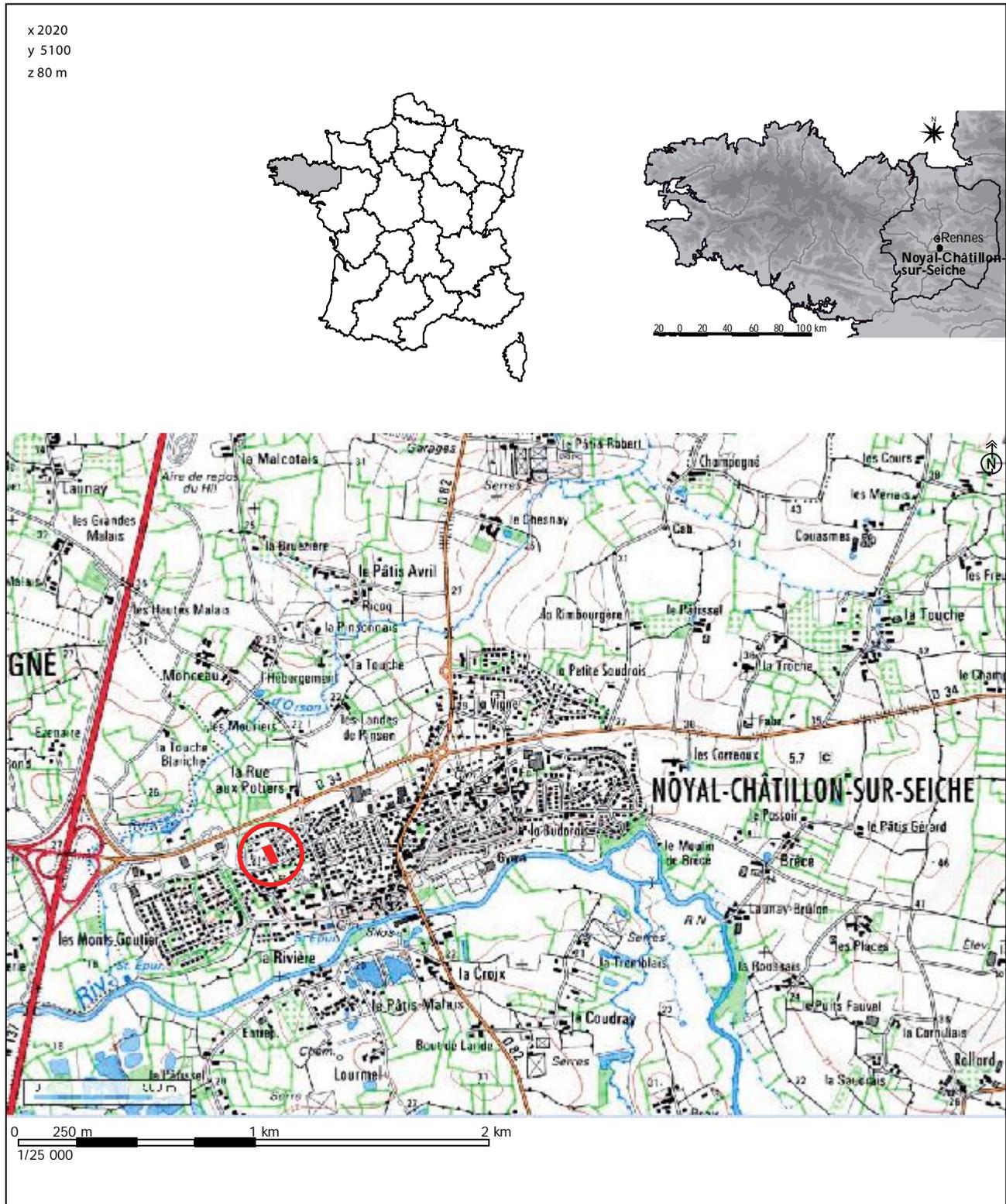


Fig. 1 : Localisation de l'intervention (Dao M. Dupré-Inrap).



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

ARRETE n° 2011-032 portant prescription de diagnostic archéologique

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

VU l'arrêté préfectoral n° 2010 S.G.A.R. / DRAC/DSG en date du 14 décembre 2010 portant délégation de signature à M. François ERLNBACH, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU, la demande de permis d'aménager de Monsieur Pierre Demiaux pour un terrain situé Noyal-Châtillon-sur-Seiche, 34 rue des Potiers; reçu(e) le 06 janvier 2011 par la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet le projet se situe à l'emplacement de l'aile occidentale de la grande villa romaine de La Guyomerais fouillée partiellement de 1984 à 1988.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ,

ARRETE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Ille-et-Vilaine

Commune : Noyal-Châtillon-sur-Seiche

Lieu-dit : 34 rue des Potiers « Lotissement des Brossals »

Cadastre : section :AO
parcelles : 173 (073)

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles 28 à 34 du décret n° 2004-490 susvisé

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

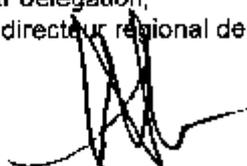
Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1^{er}.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Pierre Dorniaux, 34 rue des Potiers 35 230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche et au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 24 janvier 2011

pour le Préfet de région,
par délégation,
le directeur régional des affaires culturelles,



François Erlénbach

destinataires : Monsieur Pierre Dorniaux
INRAP

copie à : mairie de Noyal-Châtillon-sur-Seiche
préfecture de région



PREFET DE LA REGION DE BRETAGNE

**Prescriptions de diagnostic archéologique
annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2011-032**

**le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

région :	Bretagne
département :	Ille-et-Vilaine
commune :	Noyal-Châtillon-sur-Seiche
lieu-dit :	34 rue des Poliers « lotissement des Brossais
cadastre :	section : AO parcelles : 713 (073)
propriétaire :	Monsieur Pierre Dorniaux
pétitionnaire :	Monsieur Pierre Dorniaux

Emprise du diagnostic archéologique : 2.382 m²

Principes méthodologiques :

Dans la mesure où le plan de villa est connu, l'opération consistera en une évaluation du potentiel archéologique par une série de sondages non destructifs ciblés sur certains secteurs. Les données issues des rapports de fouille seront mises à profit pour conduire ce diagnostic. Une collaboration scientifique pourra s'établir avec Monsieur Alain Provost qui a conduit les différentes campagnes de fouille de 1984 à 1988.

Objectifs :

Le projet s'installe sur l'emplacement de la galerie occidentale de la partie résidentielle de la grande villa de La Guyomerais à son apogée au III^e siècle. Cette aile, qui n'a pas fait l'objet d'une fouille, a été restituée par symétrie avec l'aile orientale fouillée en 1986-1987. Il s'agira de compléter le plan de la villa en reconnaissant l'état de conservation de cette aile dans la perspective d'une probable fouille.

Fait à Rennes, le 24 janvier 2011

le Préfet de région,
par délégation,
le directeur régional des affaires culturelles,

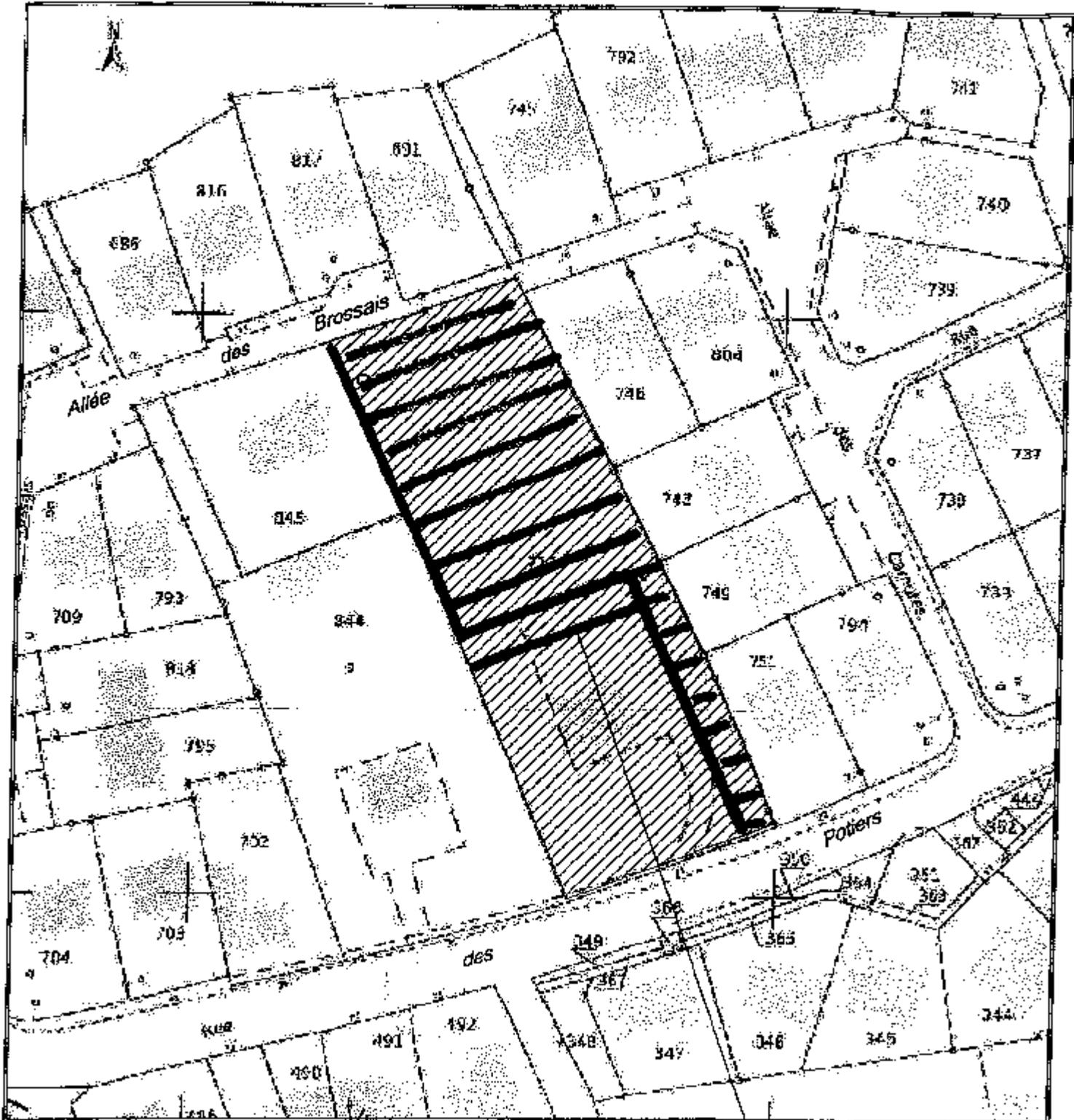
François Erlenbach

Plan Cadastral

Reçu le

- 7 DEC. 2010

Mairie - Urbanisme



Vo pour être annexé
à l'arrêté n° 2011-032

Projet Lotissement DERNIAUX

Sans échelle

FICHE DE PROJET DE DIAGNOSTIC

Réf. du projet : DA05042501

Affaire suivie par : Michel BAILLIEU

1. IDENTIFICATION

1.1 Site

Département :	Ille et Vilaine
Commune :	NOYAL-CHATILLON SUR SEICHE
Lieu-dit	34, rue des potiers Lotissement des brossais
Nature du projet :	lotissement
Références cadastrales	Section AO n°173 (073)

1.2 Aménageur

Nom ou raison sociale :	Particuliers Monsieur Pierre DERNIAUX
Adresse	34, rue des potiers - - 35 230 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE
Téléphone / télécopie	
Représenté par	Monsieur P. Derniaux

1.3 Service instructeur

Service régional de l'Archéologie de :	Bretagne
Téléphone / télécopie	02 99 84 59 00 / 02 99 84 59 19
Dossier suivi par	Paul-André BESOMBES

1.4 Opération

Arrêté préfectoral n°2011-032 du 24/01/2011 reçu à l'Inrap le 28/01/2011.	
Numéro d'opération SRA	
Nature de l'opération	Diagnostic
Cadre de l'opération	milieu rural stratifié
Surface à traiter	2382 m ²
Calendrier prévisionnel	A partir du 28 mars 2011
Responsable pressenti	Romuald Ferrette

2. PROBLEMATIQUE SCIENTIFIQUE

Conformément à l'arrêté de prescription n°2011-032, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

3. CONTRAINTES TECHNIQUES

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec le propriétaire du terrain concerné par le diagnostic.

4. METHODES ET TECHNIQUES ENVISAGEES

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage d'environ 20m de long disposées en quinconce et régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5. VOLUME DES MOYENS PREVUS (en jours ouvrés)

5.1 Tranche ferme correspondant à la vérification de la présence ou de l'absence de vestiges :

5.1.1 Phase de terrain (incluant la préparation) :

- Encadrement : 3 jours
- Technicien : 3 jours

5.1.2 Phase de post-fouille :

- Encadrement : 2 jours
- Technicien : 2 jours

5.1.3 Moyens de terrassement à mettre en œuvre :

- Tracto : 4 jours (pour l'ouverture et le rebouchage)
- : jour

5.2 Provision correspondant à la caractérisation des sites découverts :

5.2.1 Phase de terrain :

- Encadrement : 5 jours
- Technicien : 5 jours
- Topographe : 1 jour

5.2.2 Phase de post-fouille :

- Encadrement : 5 jours
- Dessinateur : 5 jours
- Technicien : 3 jours (traitement des données et du mobilier)
- Spécialiste : 5 jours (céramologue)
- Topographe : 1 jour

5.3.3 Moyens de terrassement à mettre en œuvre :

- Tracto : 3 jours (pour l'ouverture et le rebouchage)

Fait à Cesson-Sévigné, le 7 mars 2011

Michel BAILLIEU
Adjoint Scientifique et Technique

fo




PREFET DE LA REGION BRETAGNE

**Arrêté n° 2011-066 portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2011-032**

**le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, notamment son article 13.

VU l'arrêté préfectoral n° 2010 S.G.A.R. / DRAC/DSG en date du 14 décembre 2010 portant délégation de signature à M. François ERLÉNBACH, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté n° 2011-032 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à Noyal - Chatillon-sur-Seiche (35) ;

CONSIDERANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Monsieur Romuald FERRETTE - Institut national de recherches archéologiques préventives - est désigné(e) responsable scientifique du diagnostic prescrit(e) par l'arrêté n° 2011-032 susvisé.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de l'INRAP et à la mairie de Noyal - Chatillon-sur-Seiche.

Fait à Rennes, le 10 MARS 2011

pour le Préfet de région,
par délégation,
le directeur régional des affaires culturelles,

François Erlenbach

destinataires : INRAP
R. Ferrette
copie à mairie de Noyal-Chatillon-Sur-Seiche

1.1 Le cadre de l'intervention

1.1.1 Introduction

A la suite du dépôt d'un permis d'aménagement par Monsieur Pierre Derniaux concernant un terrain (parcelle AO 173) situé au 34 rue des Potiers sur la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le Service régional de l'archéologie de Bretagne a émis un arrêté portant prescription de diagnostic archéologique (arrêté n° 2011-032) sur une superficie de 2 382 m² (*supra* **fig. 1** et **fig. 2**). Cet arrêté est motivé par la localisation de la parcelle AO 173 dans une zone archéologique sensible puisqu'une aile encore inconnue de la *villa* de La Guyomerais était susceptible d'être menacée par le projet d'aménagement. Une équipe de l'Inrap, composée de 4 agents, est donc intervenue du 11 au 19 avril afin de vérifier le potentiel archéologique du terrain.

1.1.2 Le contexte géographique

La commune de Noyal-Châtillon est située à 13 km au sud de la ville de Rennes, ancien chef-lieu des Riédons à l'époque gallo-romaine. Elle campe sur un faible plateau, aujourd'hui totalement loti, qui domine la rivière La Seiche au sud et le ruisseau d'Orson au nord. Les altitudes relevées sur le terrain oscillent entre 80 m et 78,66 m, ce qui constitue un dénivelé très faible, n'impliquant aucune contrainte pour le développement de l'occupation.

Le terrain sondé correspond à une propriété comprenant un pavillon et des espaces arborés. Il se trouve au sein du lotissement des Broussais qui s'est développé à la suite de l'opération de fouille de sauvetage programmé dirigée par A. Provost entre 1984 et 1987 (Provost 1990, Provost et Leroux et 1990). Il est bordé au sud par la rue des Potiers, au nord par l'allée des Broussais. Ses flancs ouest et est sont quant à eux occupés par des maisons individuelles.

Le sous-sol a été observé ponctuellement dans la tranchée 3. Il prend la forme d'une couche d'altérite qui coiffe le schiste briovérien, ce qui correspond au faciès typique du bassin rennais. On ajoutera pour conclure cette courte présentation que les vestiges maçonnés sont apparus directement sous la couche de terre végétale, c'est-à-dire à une profondeur variant de 20 à 40 cm. On peut citer à titre d'exemple le mur 2014 (tranchée 2) rencontré à une cote de 79,73 m alors que le bord de la tranchée se trouve à 79,86 m ou encore le sol 1014 (altitude d'apparition 79,62 m, pour un niveau de circulation actuel situé aux alentours de 79,90 m). En somme, les dépôts postérieurs à l'abandon de la *villa* sont quasi-nuls, même si parfois on observe une interface mélangeant des matériaux antiques de faible gabarit et une terre brune. Les vestiges retrouvés dans la partie nord de la parcelle (tranchée 3), où la couverture végétale était susceptible d'être plus importante, n'offrent guère une profondeur d'enfouissement plus grande puisqu'elle est de l'ordre d'une quarantaine de centimètres. Seul le fossé 3006 fait exception, car il est devenu parfaitement lisible lorsque la couche d'altérite naturelle a été atteinte. On retiendra néanmoins que ce fossé est scellé par des dépôts antiques, dont un sol.

Fig. 2 : Localisation de l'emprise du diagnostic sur la parcelle AO 713 (Dao M. Dupré - Inrap, fond de plan : Direction générale des finances publiques).



1.1.3 Le contexte archéologique et les enjeux de l'intervention

Le contexte archéologique est évidemment dominé par la *villa* de La Guyomerais dont l'aile ouest du IIIe siècle était susceptible d'être concernée par le diagnostic. On rappellera d'abord que cet établissement est le plus vaste abordé en Bretagne sur une surface aussi importante, puisque la partie résidentielle comporte une superficie de 3000 m² à son apogée. Quelques grands établissements comparables sont connus en Bretagne, à l'image de la *villa* de La Gauvenais à Corseul (22) découverte lors d'une prospection aérienne (Langouët et Daire 1989). Toutefois, les fouilles récentes menées dans le cadre préventif ont toujours concerné des ensembles beaucoup plus petits, comme celui des Alleux à Taden (Ferrette et *al.* 2008) ou de la rue des Bosses à Ploufragan (Ferrette et *al.* 2009). La cour résidentielle de La Guyomerais à son apogée peut ainsi accueillir l'intégralité de l'édifice en U de Taden qui compte pourtant une superficie bâtie de 1000 m² (Ferrette et *al.* 2008, p. 225). Le premier intérêt de l'établissement de Noyal-Châtillon est donc son ampleur qui est pratiquement inédit en Bretagne. Son second intérêt réside dans la fouille de la partie agricole de la *villa* par A. Provost. Il s'agit d'un exemple d'étude rare puisqu'elle concerne les deux composantes d'une *villa*, les parties résidentielle et agricole, et ce de façon quasi-exhaustive. A ce jour, seule la fouille programmée de la *villa* du Quiou (22), dirigée par J.-C. Arramond (Inrap), présente une opportunité similaire. Le troisième apport de La Guyomerais a trait à son occupation assez longue. Avant d'atteindre une surface résidentielle de 3000 m², l'établissement a connu en effet plusieurs séquences de développement. Sans entrer dans le détail, on rappellera brièvement les principaux résultats de la fouille dirigée par A. Provost (Provost 1990, Provost et Leroux et 1990), afin de bien saisir les enjeux de l'intervention de l'Inrap.

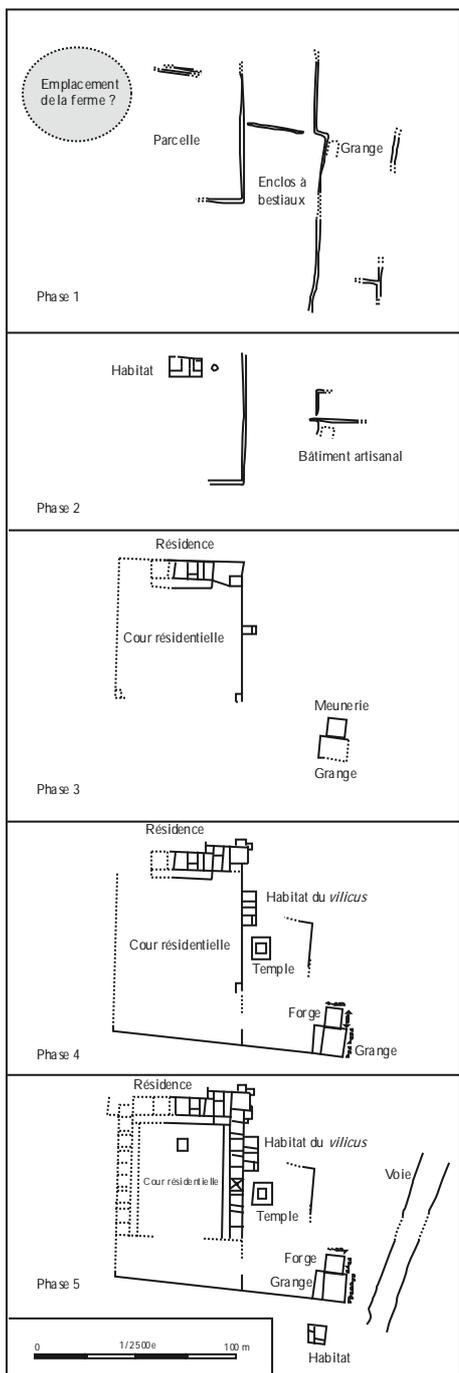


Fig. 3 : Evolution de l'établissement de La Guyomerais (Dao R. Ferrette-Inrap, d'après Provost et Leroux 1990).

Phase 1

L'occupation la plus ancienne rassemble une série de structures fossoyées, dont une partie d'un enclos et une grange, pouvant dénoncer l'existence d'une ferme dite de « tradition indigène » dont l'épicentre est présumé se trouver à l'emplacement de la propriété de M et Mme Derniaux (fig. 3). La découverte de nombreux fragments de clayonnage confirme l'existence d'un ou plusieurs bâtiments en matériaux périssables, tout en indiquant leur destruction par un incendie. D'après le mobilier céramique, cette première occupation est postérieure à la Conquête de la Gaule et semble s'achever au cours du principat d'Auguste ou de celui de Tibère.

Phase 2

Une seconde étape est marquée par l'érection d'un bâtiment de 10,50 m de long sur 9 m de large, dont les murs en parois de clayonnage sont assis sur des solins de pierres sèches en schiste. Le bâtiment, assez simple, comprend dans son état final 4 pièces précédées au sud d'une galerie portique, tandis que la couverture est en tuiles. L'espace résidentiel est délimité à l'est et au sud par un fossé dont le tracé reprend une limite antérieure. Le mobilier récolté dans les dépôts de cette deuxième phase s'inscrit entre la fin du règne de Tibère et l'époque flavienne.

Phase 3

La troisième phase débute par la destruction du bâtiment antérieur dont les matériaux de démolition sont étalés afin d'installer un nouvel édifice de plan rectangulaire. Celui-ci mesure 26,50 m de long sur 13,50 m de large et sa réalisation fait désormais pleinement appel aux techniques de construction romaines. Les élévations, toujours en terre, reposent sur des solins maçonnés de moellons de grès liés au mortier de chaux, tandis que les sols sont constitués de béton installés au-dessus d'un hérisson de pierres. La *villa* est dotée d'une galerie portique ouverte au sud et comprend 7 pièces dont une restituée. Deux couloirs dénoncent l'existence de cages d'escaliers conduisant à un étage. L'espace résidentiel est dorénavant cerné par un mur de clôture qui se substitue au fossé antérieur. A l'est, plusieurs aménagements désignent des installations liées à la

vie agricole de l'établissement (grange, forge). La séparation entre les espaces résidentiels (*pars urbana*) et de travail (*pars rustica*) devient dorénavant lisible. L'occupation de cette phase couvre la fin du I^{er} siècle et une grande partie du suivant d'après le mobilier.

Phase 4

La fin du II^e siècle ou les premières décennies du suivant consacrent une extension conséquente de la *villa* qui se voit dotée de 4 pièces supplémentaires sur son pignon est. Sur le flanc oriental de la cour résidentielle, un habitat secondaire, considéré comme celui du *villicus*, ainsi qu'un temple, sont édifiés. Ces nouvelles constructions utilisent désormais le schiste briovérien en soubassement, ce qui assure une bonne chronologie relative. L'espace agricole est aussi repensé avec l'édification d'une forge et d'une grange de 200 m².

Phase 5

La dernière phase d'extension du bâtiment résidentiel se produit dans le courant du III^e siècle. Une aile prend désormais place sur le côté est de la cour résidentielle. Elle comprend 9 nouvelles salles séparées par des corridors et précédées d'une galerie de façade à colonnade. L'habitat du *villicus*, le temple et la grange sont conservés. La galerie de l'aile nord est prolongée pour communiquer avec le portique oriental. Par symétrie, A. Provost suggère de restituer un troisième corps à l'ouest qui conclurait ce vaste programme architectural. Suite à des observations de terrain, il propose aussi de situer l'emplacement des thermes à la jonction des ailes ouest et nord.

Phase 6

La fin du III^e siècle et le début du suivant sont marqués par un déclin rapide de l'établissement. Le bâtiment, abandonné par ses propriétaires, est alors livré au pillage et les soubassements en pierre sont en grande partie démontés. Une réoccupation sommaire des lieux se produit durant le IV^e siècle, d'après la découverte de céramiques sigillées d'Argonne ornées à la molette ou d'émissions à l'effigie de Constantin et de ses fils.

Au final, l'étude conduite par A. Provost aura permis de dégager 5 phases d'occupations principales, ainsi qu'une phase tardive marquée par une réappropriation temporaire des lieux.

La situation contiguë de la parcelle sondée à cette fouille et les projections symétriques autorisent à penser que toutes les phases décrites ci-dessus pouvaient être concernées par le diagnostic. Concernant la phase initiale, A. Provost situe le cœur de la ferme à l'emplacement de la parcelle AO 173. Si le bâtiment de la phase 2 a déjà été intégralement étudié, il était possible de retrouver la suite de l'enclous qui semble le ceinturer, pour peu que l'édifice se trouve implanté en position centrale (*infra* Chapitre 4). L'établissement de la phase 3 doit se prolonger en partie dans le terrain, d'après la restitution proposée qui est très cohérente. Il en est de même de la *villa* de la phase 4, à une nuance près, qu'on peut s'attendre à retrouver un pavillon similaire à celui retrouvé sur le pignon est, hypothèse que n'avait pas retenue A. Provost. Bien entendu, l'essentiel des découvertes devait concerner la phase 5 et la création de l'aile occidentale restituée par symétrie.

On mesure donc tout l'intérêt et l'importance du diagnostic, dont la bonne conduite reposait avant tout sur un positionnement des tranchées de sondages propice à caractériser au mieux les vestiges (différents états potentiels, nature des vestiges) et l'étendue de la *villa* à son apogée.

1.2 Le cadre méthodologique

1.2.1 Le mode opératoire

L'arrêté de prescription n° 2011-032 insistait sur « une évaluation du potentiel archéologique par une série de sondages non destructifs ciblés sur certains secteurs ». L'objectif principal était de confirmer l'existence de l'aile occidentale et d'en reconnaître son état de conservation.

Pour parvenir à cette fin, la *villa* du III^e siècle a été repositionnée sur un plan cadastral récent, en prenant comme référence les limites parcellaires et les voies de circulation. L'utilisation d'un cliché aérien, doublée d'une visite des lieux et d'une rencontre avec M. et Mme Derniaux, ont permis de déterminer l'implantation des tranchées. Celle-ci devait bien entendu répondre à l'objectif premier de l'arrêté de prescription, tout en tenant compte de certains aménagements existants (vergers, abri de jardin... ; **cliché 1**).

A l'issue de ces démarches, trois tranchées d'une largeur théorique de 2,40 m, ont été retenues (**fig. 4**). Les deux premières ont été orientées nord-ouest/sud-est afin de prendre en écharpe le maximum de maçonneries. La tranchée numéro 1 devait permettre d'accrocher plusieurs pièces de l'aile ouest et de percevoir une esquisse de son organisation. La tranchée 2 a été positionnée à l'emplacement de la partie inconnue de l'aile nord. Si sa situation ne favorisait guère une reconnaissance satisfaisante des espaces en retrait de la galerie, elle pouvait aboutir à la mise en évidence d'aménagements à l'intérieur de la cour résidentielle.

La dernière tranchée se trouve en dehors de l'emprise supposée de la *villa* du III^e siècle. Orientée est-ouest, elle a été implantée afin de mettre en évidence de possibles aménagements périphériques ou des structures en creux appartenant aux phases les plus anciennes.

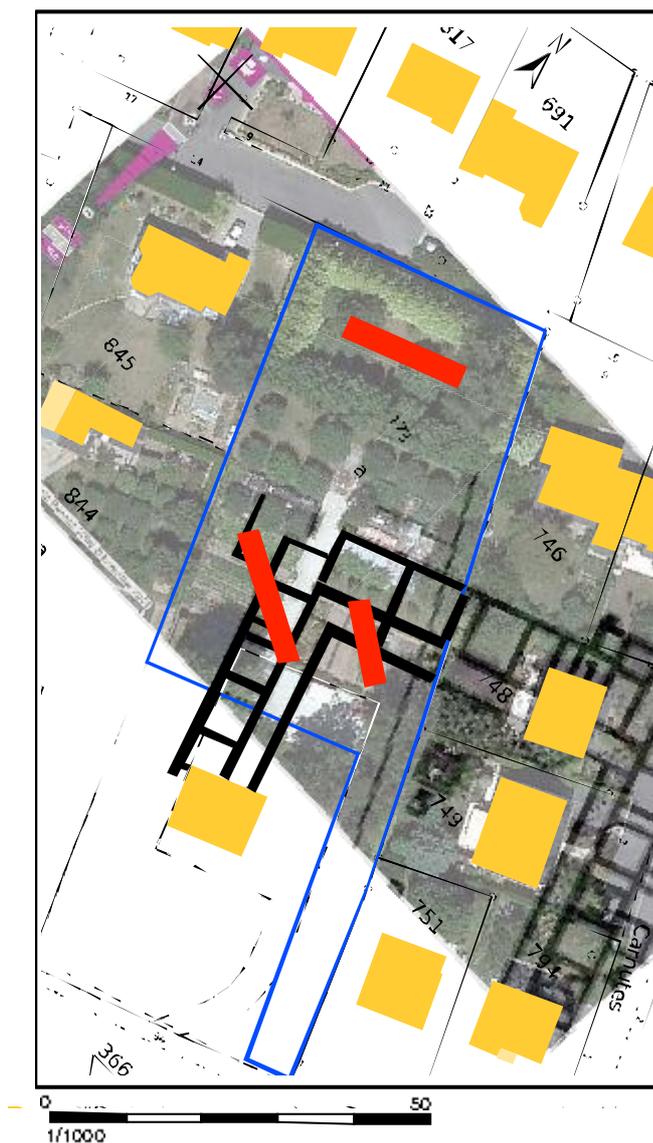
Compte tenu de la nature des vestiges, des aménagements existants et de la gestion indispensable des déblais, les ouvertures ont été réalisées à l'aide d'une mini-pelle de 5,5 tonnes, équipée d'un godet lisse et conduite par un agent de l'Inrap (L. Aubry). La phase de caractérisation des découvertes se résume à un nettoyage de surface et à l'exploration de quelques perturbations récentes ou de tranchées d'épierrement de maçonneries, afin d'avoir une estimation de la puissance et de la complexité de la stratigraphie. L'emploi d'un détecteur a été systématique. Cet outil a permis de trouver plusieurs monnaies tardives ou modernes, ainsi que des objets en alliage cuivreux et de nombreux fragments de plomb.

L'intervention sur le terrain aura mobilisé 4 agents pour un total de 25 jours hommes (ouverture et rebouchage compris) au lieu des 16 prévus initialement. A l'issue du diagnostic, les vestiges ont été recouverts de géotextile et les tranchées rebouchées, conformément à la convention signée entre l'Inrap et l'aménageur.



Cliché 1 : Illustration depuis le sud de la tranchée 2 et du cadre de l'intervention (R. Ferrette-Inrap, inv. 13 04 2011 3995).

Fig. 4 : Implantation théorique des sondages archéologiques sur l'emprise du diagnostic et d'après le plan restitué de la *villa* du IIIe siècle reporté sur une photographie aérienne (Dao T. Amoux/R. Ferrette-Inrap, cliché Géoportail).



1.2.2 L'enregistrement des données

L'emprise des ouvertures et la totalité des structures ont fait l'objet d'un levé en plan de la part d'un topographe de l'Inrap. Chacune des fenêtres a reçu un numéro propre et l'enregistrement des vestiges a été effectué par tranchée. Le système retenu est celui de l'unité stratigraphique (US), tel qu'on le pratique en milieu urbain. Toutefois, compte tenu du cadre d'intervention, cette méthode d'enregistrement a été simplifiée et il n'a pas été fait, sauf exception, de distinction par exemple entre les creusements et leurs remplissages. Hormis les plans, les illustrations graphiques sont limitées. Cet aspect se comprend par l'étude non destructrice des vestiges rencontrés. Seul un sondage mécanique a été conduit dans le segment d'un fossé d'enclos identifié dans la tranchée 3.

Une couverture photographique des éléments les plus significatifs a également été réalisée à l'aide d'un appareil numérique. Les clichés sont classés par tranchée et par date de prise de vue, suivie d'une indexation automatique délivrée par l'appareil.

II. Résultats

2.1 Introduction

Toutes les ouvertures ont révélées des vestiges antiques, y compris la tranchée 3 implantée largement au nord de l'emprise théorique de la *villa* (fig. 5). Les aménagements rencontrés sont classiques de ce type d'établissement à l'occupation longue et qui disparaît sous les assauts des récupérateurs de matériaux. Plusieurs maçonneries, niveaux de circulation, remblais de démolition, couches d'apprêt de sols, tranchées de murs épierrés ont ainsi été découverts. Le degré de conservation de ces éléments, qui appartiennent de toute évidence à plusieurs phases de l'établissement, est variable. Les derniers aménagements ont souffert des entreprises de démolition et de récupération ou de l'érosion. A l'opposé, des maçonneries anciennes et assez bien conservées, d'après quelques observations, peuvent être masquées par des remblais d'installation des sols du dernier état. Plusieurs creusements, correspondant à des fosses de plantation de fruitiers percent également les vestiges. On signalera enfin la découverte d'une portion d'un enclos qui semble appartenir aux phases d'occupations les plus anciennes (tranchée 3).

Le mobilier est particulièrement nombreux et varié. Outre les habituels tessons de céramiques, il convient de signaler la découverte de plusieurs monnaies qui se rattachent pour beaucoup au IV^e siècle. Trois fibules, un instrument de toilette et deux épingles à cheveux sont aussi à signaler. Le domaine architectural est illustré par de très nombreux fragments de pavages ou de plinthes en schiste rencontrés dans les trois tranchées, ou encore par des fragments de marbre, de stuc. On mentionnera plus particulièrement un morceau de plaque murale en schiste figurant un pilastre. Bref, le matériel et les vestiges en dur confirment la richesse de l'établissement, au moins durant sa phase finale, ainsi qu'une occupation assez tardive.

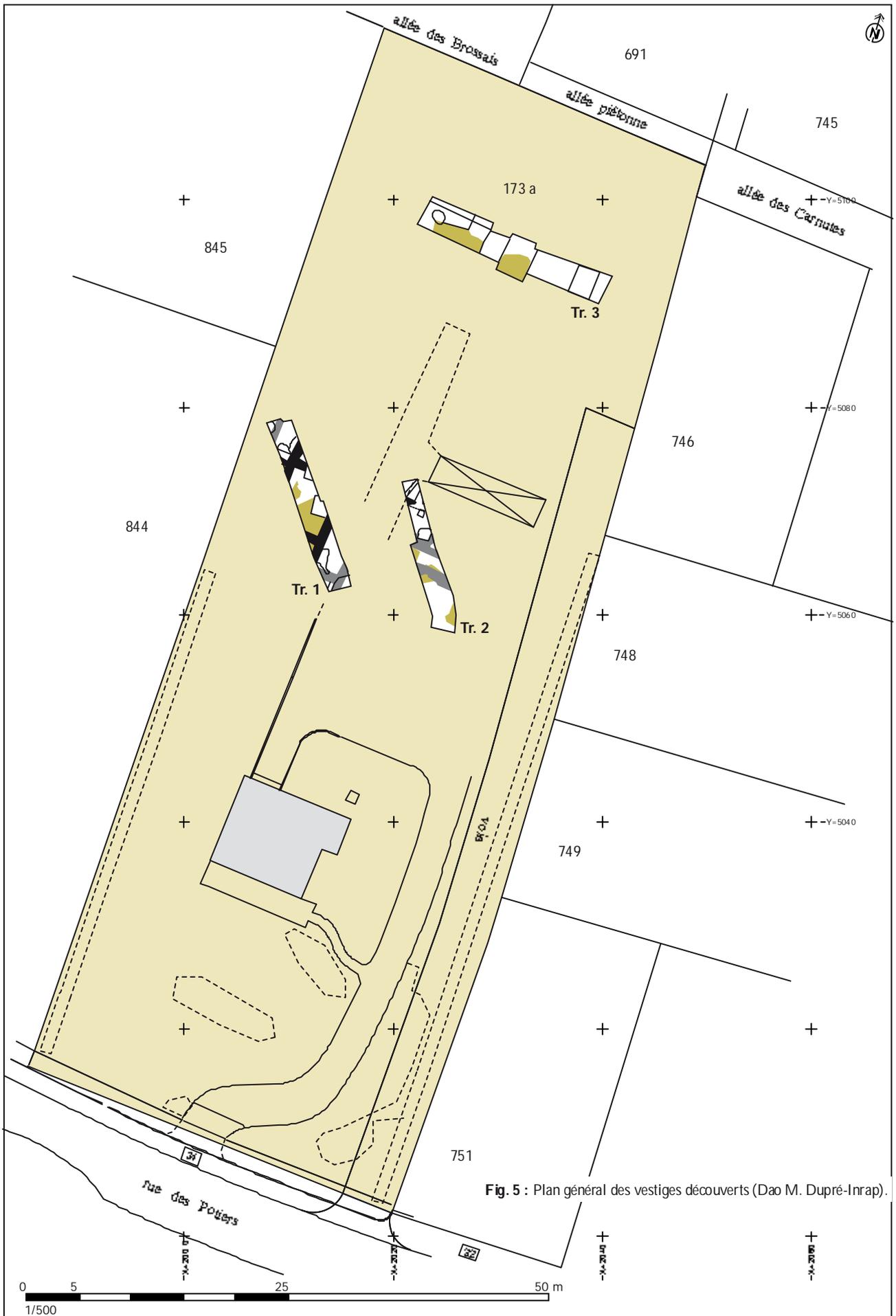


Fig. 5 : Plan général des vestiges découverts (Dao M. Dupré-Inrap).

2.2 Les vestiges de la tranchée 1

D'une superficie de 41 m², cette première fenêtre a permis la découverte de plusieurs maçonneries, parfois épierrées, associées à des sols ou des remblais d'apprêt. Les différents murs délimitent au moins 7 salles, dont aucune n'est complète, et deux états de construction sont attestés (**fig. 6 et 7**).

La salle 1 est fermée à l'ouest par la tranchée 1001, à l'est par le mur 1007 et au sud par le mur 1010 qui ceinture aussi la pièce 6. 1001 n'a pas été fouillée et semble coupée par la fosse 1002, interprétée comme une cave à pommier. De direction nord-sud, elle signale certainement le démontage d'un mur d'après son comblement de surface, marqué par la présence de boulettes de mortier et de fragments de schiste. On note également que cette maçonnerie éventuelle coupe le dépôt 1003 dont le faciès se rapproche de celui d'un remblai d'apprêt d'un sol disparu.

Le mur 1010 est une fondation appareillée de blocs de schiste équarris et liés au mortier de chaux légèrement rosé. Une amorce de sol de béton rose (1009), appartenant à la pièce 6, lui est associée. Ce sol se trouve à une altitude de 79,32 m. Le mur 1010, à l'image du sol 1009, viennent s'appuyer contre la maçonnerie 1007, soulignant deux états de construction (**cliché 2**). On note, toujours à l'intérieur de la pièce 1, deux creusements situés sur le flanc nord du mur 1010. Le premier, 1006, est une tranchée large de 0,65 m qui se développe parallèlement à M. 1010. Son comblement de surface est un limon brun, légèrement sableux, qui contient des nodules de mortier jaune, des plaquettes de schiste et des fragments de terre cuite architecturale. Le second, 1005, qui semble coupé par le précédent, présente un colmatage très sableux en raison de la présence de mortier pulvérulent. Il est difficile d'interpréter ces deux creusements, néanmoins, si 1005 semble désigner une fosse, 1006 peut correspondre à un mur ancien démonté à l'époque gallo-romaine. Sa limite nord, située dans le strict prolongement de celle de la maçonnerie 1011, argumente en ce sens.



Cliché 2: M. 1010 et l'amorce du sol 1009 (à gauche de la mire) reconnaissable à son bourrelet, s'appuyant sur M. 1007 depuis l'ouest (R. Ferrette-Inrap, inv. 14 04 2011 4037).

Ce dernier mur et M. 1007 participent à la délimitation des salles 2 et 3. M. 1011 présente encore une assise en élévation et mesure 0,80 m de large à son arase. Il s'agit d'une maçonnerie de blocs de schiste noyés dans un mortier de chaux jaune. M. 1007 a été en partie épierré (1008), mais sa fondation appareillée de 0,80 m de large est encore conservée. Elle repose sur un lit de mortier jaune qui doit recouvrir un radier de pierres sèches. On note sur son flanc ouest un creusement semi-circulaire (US 1004), interprété à ce stade de l'étude comme sa tranchée de fondation. Les murs 1007 et 1011, qui sont synchrones d'après leur imbrication, encadrent un sol de mortier de tuileau de 10 cm d'épaisseur (salle 2, 1013) qui reposent sur un radier de schiste (**clichés 3 et 4**). Ce sol se trouve à une altitude de 79,06 m, c'est-à-dire une trentaine de centimètres en-dessous de celui de la pièce 6 (1009). Cette différence significative confirmerait l'existence de deux états de construction mis en évidence avec les maçonneries, le second pouvant se concrétiser notamment par un exhaussement des niveaux de circulation. A défaut, si les sols des pièces 6 et 2 ont fonctionné de façon simultanée, il faut sans doute considérer cet étage comme le reflet d'une fonction particulière de la salle 2. Quoi qu'il en soit, le sol 1013 de cette dernière est recouvert par un remblai de démolition comprenant des éléments fractionnés (schiste, fragments de mortiers de chaux ou de terre cuite architecturale) qui semblent désigner des rebus d'une entreprise de récupération ancienne.

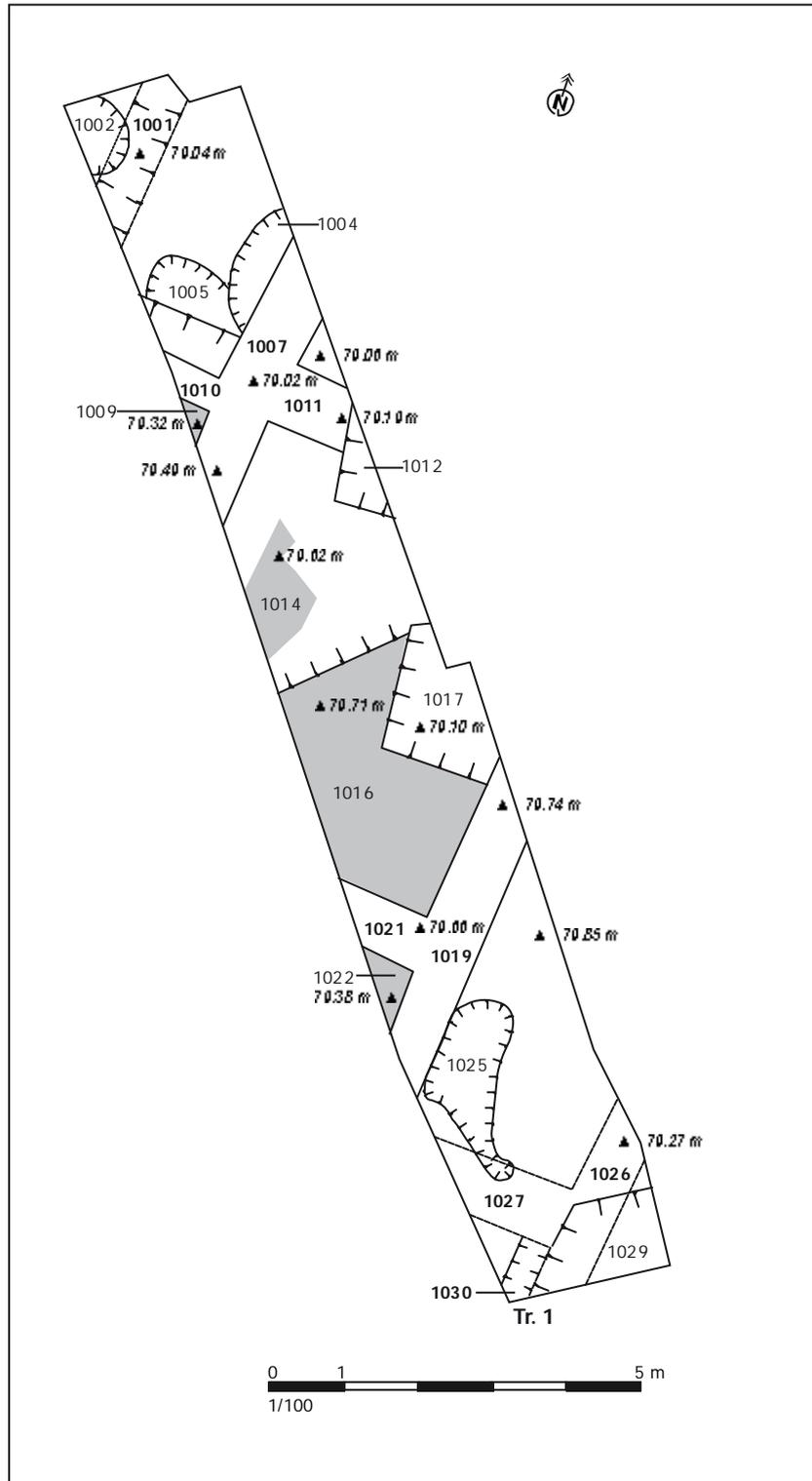
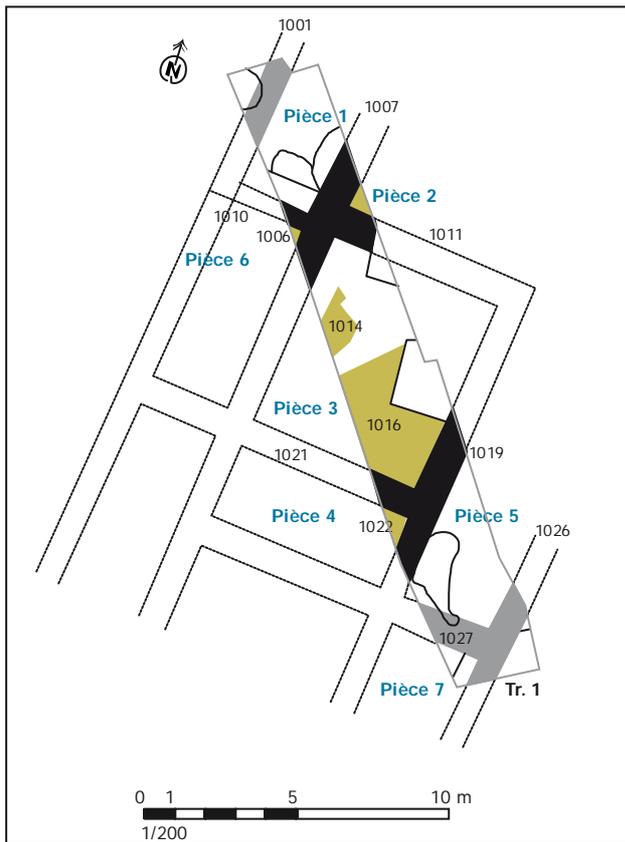


Fig. 6 : Plan détaillé des vestiges de la tranchée 1 (Dao M. Dupré-Inrap).

Fig. 7 : Proposition de restitution à partir des maçonneries des pièces de la tranchée 1 (Dao M. Dupré-Inrap).



Cliché 3 : Les maçonneries 1007 et 1011 encadrant le sol 1013. A l'emplacement de la mire, les creusements 1005 et 1006 et à l'arrière plan le mur 1010 depuis le nord (P. Cocherel-Inrap, inv. 13 04 2011 3973).



Cliché 4 : Détail depuis l'ouest du sol 1009 délimité par M. 1011 et M. 1007 et recouvert par un remblai de démolition (P. Cocherel-Inrap, inv. 13 04 2011 3475).

La pièce 3, la plus lisible en plan, réunit les informations les plus nombreuses. Elle forme un rectangle mesurant 5,20 m sur 4,80 m, délimité par les murs 1007 et 1011, déjà décrits, et par M. 1019 et M. 1021. La partie orientale de cette salle est percée par une ancienne cave à pommier quadrangulaire (1017) qui a été vidée par moitié afin d'observer la stratigraphie et la maçonnerie 1019. Cette dernière, large de 0,80 m, comprend encore ponctuellement 6 assises de moellons de schiste briovérien liés au mortier de chaux de couleur jaune. A sa base se devine une ligne de tuiles et de pierres débordantes qui correspond au comblement



Cliché 5 : Détail depuis l'ouest de la conservation de la maçonnerie M. 1019 (L. Aubry-Inrap, inv. 12 04 2011 3956).

Cliché 6 : Le radier 1016 depuis l'ouest noyé dans du mortier. A gauche, la cave à pommier 1017 (L. Aubry-Inrap, inv. 12 04 2011 3959).



superficiel de sa tranchée de fondation. On remarque également des joints tirés au fer (**cliché 5**). Tous ces éléments indiquent que l'espace à l'ouest de M. 1019 était dégagé lors de sa construction. Cette hypothèse est confirmée par la stratigraphie de la pièce 3, où un puissant remblai composé d'une terre brune compacte comprenant des plaquettes de schiste (déchets de taille ?) et du mortier s'adosse contre le parement de M. 1019 (US 1015). L'US 1015 repose sur un vieux sol (altitude d'apparition 79,10 m). Elle est coiffée par un lit de schiste et de mortier de chaux dont est issu un fragment de plaque murale sculptée (US 1016, **cliché 6**).

De toute évidence, 1016 correspond au radier du sol de la pièce 3 dont l'épiderme a en grande partie disparu. Au nord-ouest de la salle 3, il convient en effet de signaler un lambeau de sol de mortier rose très érodé (US 1014) qui semble s'être affaissé, peut-être à l'emplacement d'une structure fossoyée. On ignore si le sol 1014 est celui d'origine ou s'il correspond à un rechapage grossier et tardif.

Quoi qu'il en soit, le sommet de l'US 1016 culmine à une altitude de 79,71 m, c'est-à-dire que le sol de la pièce 3 devait dominer celui des pièces 2 et 6. Cette situation altimétrique pourrait donc signifier que le mur 1019 n'est qu'une fondation appareillée, en somme un mur caisson. On peut aussi se demander si la réalisation de la pièce 3 n'est pas précédée d'un terrassement important qui aurait conduit à la disparition de vestiges plus anciens. On terminera cette présentation en précisant qu'une zone de pierres, pouvant correspondre à un lambeau d'une couche démolition, a été mise en évidence au-dessus de 1016 et au contact de la terre végétale (US 1017).

Les murs 1019 et 1021 participent également à la délimitation de la pièce 4 qui reste largement inconnue. M. 1019 est à sa hauteur fortement épierré. Sa tranchée de récupération 1026 est comblée par une terre noire qui comporte des blocs de mortier rosé ou jaune et des déchets de schiste. On observe cependant qu'il est encore chaîné avec M. 1021 de direction est-ouest. Ce dernier est large de 0,80 m à son arase. Il présente une constitution similaire à M. 1019, c'est-à-dire un assemblage de blocs de schiste liés au mortier jaune. Il comporte encore 4 assises de moellons en élévation au-dessus du sol de béton rosé de la pièce 4 (US 1022). Celui-ci est recouvert par un remblai de démolition composé d'une terre noire meuble, de mortier et de tuiles (US 1023). Le sol 1022 se trouve à une altitude de 79,38 m soit une quarantaine de centimètres au-dessus du sommet de 1016 et 6 cm au-dessus de celui la pièce 6 qui correspond, comme on l'a indiqué, à un second état de construction (**cliché 7**).

Cliché 7 : Détail depuis l'est du sol 1022 fonctionnant avec M. 1019 et M. 1021 (P. Cocherel-Inrap ; inv. 13 04 2011 3987).



Cet écart important entre le sol 1022 et le radier 1016 peut résulter de la fonction particulière de la pièce 4 qui a nécessité son encavement. A ce stade de l'étude, il est évidemment impossible de préciser son utilité. Une autre théorie pose la question de la synchronie de 1016 et 1022. Elle sous-entend l'existence de deux états de fonctionnement, le second étant marqué, comme l'illustre 1016, par un exhaussement des sols de circulation. Dans cette optique, M. 1019 et M. 1021 sont des élévations à l'origine et le second état de la pièce 4 n'est pas conservé au niveau de la tranchée 1.

La salle 5 se développe au nord des pièces 3 et 4. Elle est fermée à l'ouest par M. 1019, à l'est et au sud par des maçonneries entièrement démontées. Elle forme un rectangle nord-sud d'au moins 4 m et mesurant intérieurement 2,40 m de large. Aucun niveau de sol n'a été mis en évidence à l'intérieur de cet espace. Ce dernier est occupé par un remblai de terre renfermant de nombreuses plaquettes de schiste, des tuiles et du mortier (US 1024). Ce remblai diffère nettement de celui rencontré à l'emplacement de la salle 3 (*supra* US 1015). Il est néanmoins contemporain de la création du mur M. 1019 qui limite son extension. Une concentration de plaques de schiste débitées (US 1025) a également été observée le long du mur M. 1019. Elle peut désigner une fosse tardive ou des déchets de taille utilisés ponctuellement en remblai avant l'installation du sol de cette pièce.

La tranchée de récupération 1026 du mur oriental de la pièce 5 est large de 0,75 m. Elle est comblée d'une terre brune, associant de nombreux éclats de schiste et des fragments de mortier issus du démontage de la maçonnerie initiale. Cela semble être aussi le cas de la tranchée 1027 du mur sud qui est large de 0,80 m (**cliché 8**). La jonction de ces deux éléments a été coupée par une fosse dont l'emprise n'est pas circonscrite (US 1029). Ce creusement est comblé par un sédiment limoneux brun à noir qui renferme de nombreuses plaquettes de schiste et des fragments de tuiles.

On terminera ce descriptif en précisant que le remblai situé à l'est de la pièce 5, l'US 1031, est très différent du dépôt 1024. Il s'agit en effet d'un limon brun compact, recelant des inclusions de mortier jaune et des éclats de schiste. On peut en déduire que son installation, comme celle de 1024, est liée à la réalisation du mur matérialisé par la tranchée de récupération 1026.

Peu d'informations concernent la pièce 7 située à l'extrémité du sondage. Elle est bordée par les tranchées 1026 et 1027, mais la première est longée sur son côté ouest par un creusement linéaire (US 1030) de 0,40 m de large qui se termine à la hauteur de 1027. Le comblement superficiel est un limon brun avec des cassons de tuiles et du charbon de bois. A titre d'hypothèse, ce creusement peut dénoncer



Cliché 8 : Tranchée de récupération 1026 et 1027 depuis le sud. On perçoit sur le côté est de 1026 le remplissage de schiste de la fosse 1029 (L. Aubry-Inrap, inv. 14 04 2011 4044).

l'emplacement d'une maçonnerie ou d'une structure fossoyée ancienne. On a également observé sur la coupe ouest de la tranchée une couche compacte de plaquettes de schiste jaune qui peut correspondre au remblai d'installation du sol de cette salle (US 1028). Ce remblai, conservé directement sous la terre végétale, a fourni des formes céramiques en commune sombre de la fin du II^e siècle-début du suivant (*infra* chapitre 3).

2.3 Les vestiges de la tranchée 2

D'une superficie de 30 m², la tranchée 2 comprend des vestiges conformes aux attentes. Dans la portion sud, des niveaux légers matérialisent des sols extérieurs. A l'opposé, des tranchées de récupération ou des murs confirment que ce sondage a concerné *a priori* la continuité de l'aile nord dégagée par A. Provost. Les relations stratigraphiques observées soulignent l'existence de plusieurs phases d'aménagements. Quelques emplacements de fruitiers (US 2011, 2013 et 2019) percent enfin les occupations gallo-romaines. Les limites construites permettent d'envisager la découverte d'au moins deux salles dont l'organisation en plan est très incomplète. L'existence d'une troisième pièce, dans la partie centrale du sondage, peut-être discutée (fig. 8 et 9).

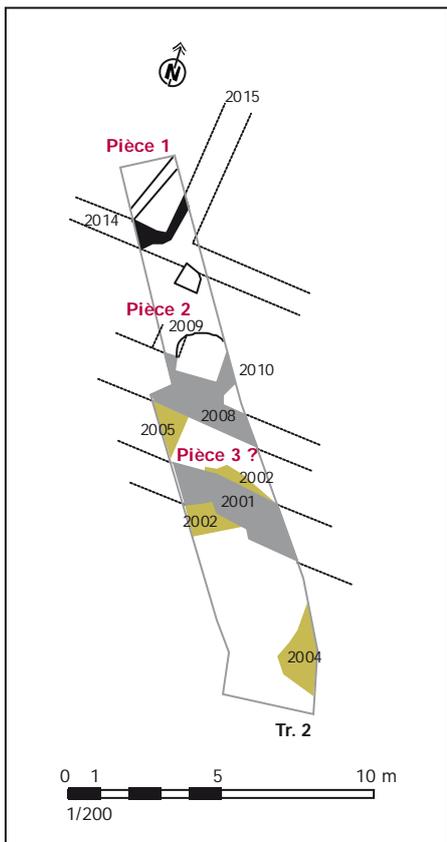


Fig. 9 : Proposition de restitution à partir des maçonneries des pièces de la tranchée 2 (Dao M. Dupré-Inrap).

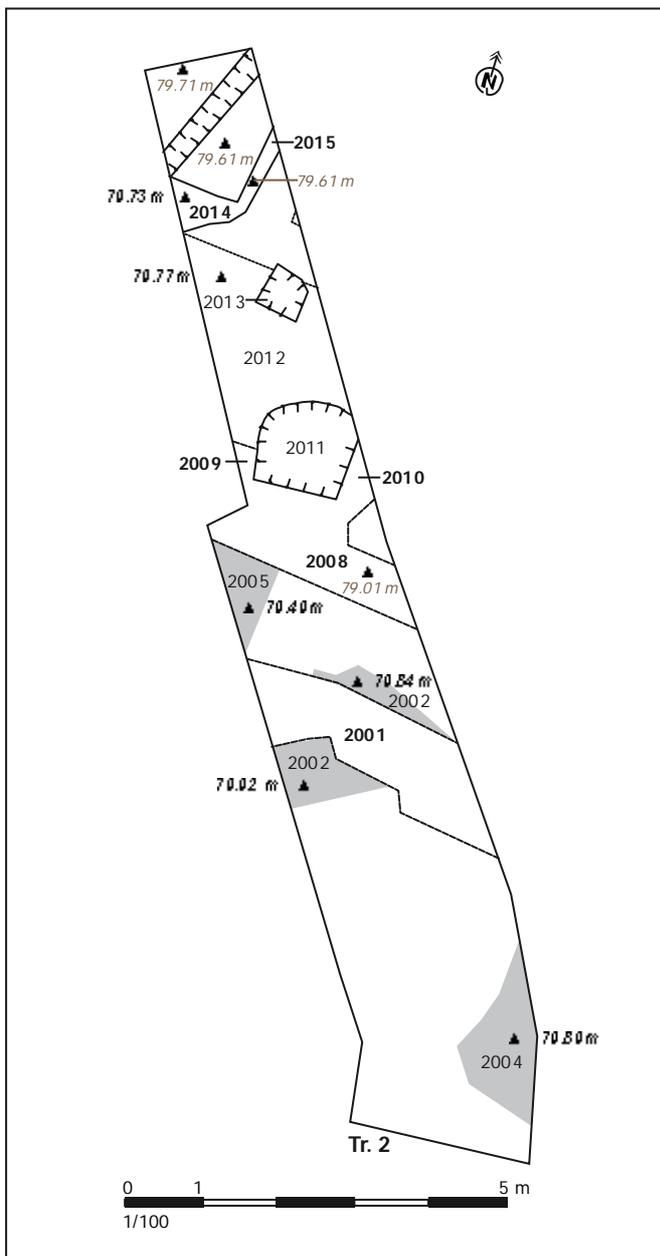


Fig. 8 : Plan détaillé des vestiges de la tranchée 2 (Dao M. Dupré-Inrap).

La pièce 1 est fermée par les murs 2014 et 2015. Ils sont recouverts par un remblai argileux et schisteux qui comprend à son sommet des pierres de schiste et quelques traces de mortier jaunâtre (US 2012). Pour cette raison, M. 2014 et M. 2015 n'ont pas été dégagés sur toute leur largeur. En outre, le premier a été traversé par une cave à fruitier (US 2019). M. 2014 est une maçonnerie est-ouest large d'au moins 0,65 m. Sa partie dégagée est apparue 20 cm sous le niveau de circulation actuelle. Elle est constituée de blocs de schiste jointoyés au mortier de chaux de couleur jaune. Seul son parement nord est visible ; il comprend encore 4 assises au-dessus d'une semelle de fondation formée de schiste et de mortier (**cliché 9**).

Cliché 9 : Détail depuis l'est de M. 2014 conservé sous la terre végétale et sous 2012. L'arrachage des pierres correspond à l'emplacement de l'ancienne cave à fruitier 2019 (R. Ferrette-Inrap ; inv. 14 04 2011 4019).



Cliché 10 : Détail depuis l'ouest de M. 2015 qui vient s'appuyer contre M. 2014 (R. Ferrette-Inrap ; inv. 14 04 2011 4021).

Le mur 2015 adopte une direction nord-sud et seul son flanc ouest a été dégagé. Il comprend encore trois rangs de pierres de schiste liées au mortier jaune au-dessus d'une semelle de béton débordante. Il est non parementé et s'appuie contre le côté nord de M. 2014 (**cliché 10**). On peut donc estimer que M. 2015 est une création plus récente et qu'il existe deux états de construction. Au nord de ces maçonneries, un remblai terreux et organique contenant de nombreux fragments de tuiles, des coquilles d'huitres et de moules (US 2020) a été observé. Il est surmonté par un lit de pierres de schiste associées à une chape de béton orangé qui désignent un sol et son radier (US 2016, **cliché 11**).

Cliché 11 : Vue depuis le sud du remblai 2020 recouvert par le radier et le sol 2016 (R. Ferrette-Inrap ; inv. 14 04 2011 4024).



Le sol 2016 n'est pas présent au sud de M. 2014. On en déduit par conséquent qu'il fonctionne avec cette maçonnerie. On le retrouve à l'inverse à l'extrémité nord de la tranchée où il apparaît assez érodé. Il semble alors coupé par la tranchée 2017 qui adopte une direction nord-est/sud-ouest, s'écartant légèrement des axes gallo-romains. Cette saignée est large d'une trentaine de centimètres et son comblement de surface rassemble des débris antiques dont des fragments de sols de béton de facture différente de celle de 2016. Cette tranchée pourrait néanmoins être artificielle et appartenir à un remblai tardif qui s'est déposé au-dessus de 2016. Ce dernier semble en effet avoir connu un affaissement important à l'emplacement de la couche 2020 (**cliché 12**).

Cliché 12 : Extrémité nord de la tranchée 2 depuis l'est. On perçoit le sol érodé 2016 et la saignée brune 2017 comblée de matériaux antiques (R. Ferrette-Inrap ; inv. 14 04 2011 4025).



On terminera cette présentation en précisant que le remblai 2020 a livré un lot non négligeable de céramiques du milieu du III^e siècle, deux épingles en os et une fibule dont le type est indéterminé. Ces éléments concourent à envisager que l'on procède encore à des aménagements à une époque tardive dont la portée ne peut être appréciée dans le cadre du diagnostic.

La pièce 2 est située au sud de la précédente. Sa définition en plan n'est pas très lisible car ses limites semblent comprendre plusieurs états de construction. Elle est fermée au sud par le mur 2008, en grande partie démonté (US 2007). L'espace intérieur est occupé par le remblai argileux et schisteux 2012. Celui-ci est percé par deux caves à pommier (US 2011 et 2013).

Le mur 2008, large de 0,70 m, a pratiquement été entièrement récupéré. Seul subsiste son radier de pierres sèches qui associe des blocs de grès blanc et du schiste. Sa tranchée d'épierrement 2007 est comblée par une terre noire contenant des fragments de mortier dans sa partie sommitale. Sa base comprend une plus

grande quantité de mortier pulvérulent et des pierres. Cette couche inférieure désigne certainement les reliquats du démontage de la maçonnerie (**cliché 13**). Une panse de bol Chenet 320 orné à la molette (UC 121) et un *aes* 4 frappé entre 330-348 fournissent un *terminus post quem* dans le courant de la seconde moitié du IV^e siècle pour le démontage de M. 2008.

Cliché 13 : Vue depuis l'est de M. 2008 et de sa tranchée de récupération 2007. Sur sa droite se devine la tranchée 2010 coupée par la cave à pommier 2011 (R. Ferrette-Inrap ; inv. 13 04 2011 3966).



Une autre particularité de la tranchée d'épierrement 2007 concerne l'envergure de sa portion ouest qui atteint 0,95 m. Cette différence de 25 cm semble traduire l'existence de deux murs non synchrones, implantés sur un axe commun ou en léger décalage. Elle explique les deux types de matériaux rencontrés puisque l'emploi du grès concerne une phase assez ancienne (phase 3, Provost 1990). On peut donc estimer qu'on a utilisé les blocs d'une maçonnerie antérieure lors de la réalisation de M. 2008. Ce dernier, ou le mur qui le précède, peut fonctionner avec deux refends nord-sud qui sont illustrées par des tranchées de récupération (US 2009 et 2010). Les largeurs de ces soubassement demeurent inconnus car ils sont coupés par la cave à pommier 2011 et, en outre, 2009, n'a pas été dégagé sur toute sa largeur. Il semble de surcroît recouvert par le remblai 2012. Les comblements de surface de ces creusements sont identiques à celui de 2007 et formés d'une terre noire.

Une troisième salle est envisagée au sud de la précédente. Délimitée par le mur 2007 et la tranchée 2001, elle comporterait une largeur utile de 2 m environ. D'orientation est-ouest, 2001 est large de 0,80 m mais elle présente deux renflements sur son côté sud qui portent ponctuellement son envergure à 1,30 m. On ignore la nature de ces aménagements mais des contreforts ne sont pas à écarter. L'hypothèse de perturbations est en tout cas à exclure car le comblement de surface est homogène. Il est constitué d'une terre très charbonneuse, surmontée à son sommet de nombreux débris de schiste qui peuvent correspondre à des déchets de récupération (**cliché 14**).

Cliché 14 : La tranchée 2001 depuis l'est. De part et d'autre, le sol 2002 (R. Ferrette-Inrap ; inv. 13 04 2011 3996).



Cliché 15 : Détail depuis l'est du dépôt 2003 contenant des enduits peints à sa base (R. Ferrette-Inrap ; inv. 13 04 2011 4000).



Cliché 16 : Détail depuis l'est du cailloutis 2004 (R. Ferrette-Inrap ; inv. 13 04 2011 4009).

Le bord d'un bol Chenet 320 et une monnaie à l'effigie de Constantin Ier émise entre 330-348 ont été retrouvés lors du nettoyage de 2001, indiquant un comblement dans le courant du IV^e siècle *a priori* contemporain de l'épierrement de M. 2007.

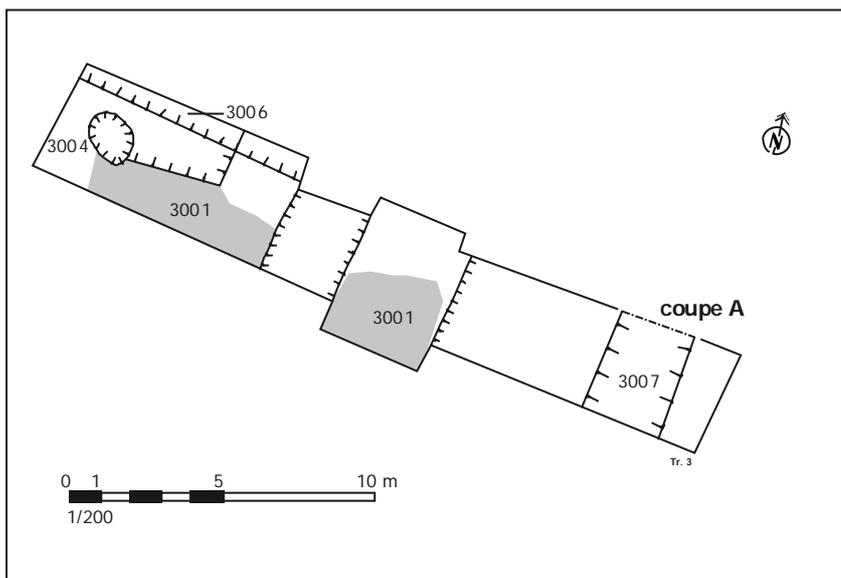
Aucun niveau de circulation associé à cette maçonnerie récupérée n'a été rencontré. On observe de part et d'autre un sol mélangeant de la terre et des fragments pilés de terre cuite qui est antérieur (US 2002). Au nord de 2001, ce niveau paraît recouvrir un sol plus ancien, formé d'un béton lissé peu épais et qui semble avoir brûlé. Toujours à l'intérieur de la pièce 3, on mentionnera un cailloutis de schiste (US 2005) qui évoque un niveau de circulation externe. Il semble se poursuivre sous une couche assez fine de mortier (US 2006) qui peut correspondre à un sol ou à une aire de travail en relation avec la maçonnerie 2007 qui limite son développement.

Au nord de la tranchée 2001, le sol 2002 recouvre un dépôt argileux et jaunâtre contenant de petites pierres qui devient plus diffus vers le sud (US 2003). Des morceaux d'enduits peints retournés face contre terre ont été notés à la base de ce dépôt (**cliché 15**). L'US 2003 désigne de toute évidence l'étalement d'une élévation en terre de l'une des phases de la *villa* préalablement à de nouveaux aménagements. Une fibule de type Feugère 23d1 (Ier siècle) a été recueillie dans cette couche. A l'extrémité sud de la tranchée 2, on mentionnera pour terminer cette présentation la mise au jour, directement sous la terre végétale, d'un cailloutis (US 2004) qui pourrait être antérieur à 2003 (**cliché 16**). On propose de l'interpréter comme un niveau de circulation de cour.

2.4 Les vestiges de la tranchée 3

Cette troisième fenêtre couvre une superficie de 56,5 m². Conformément à ce que l'on pouvait attendre de cette partie de l'emprise, aucune maçonnerie en relation avec la villa n'a été découverte. Les vestiges concernent des niveaux de circulation, des remblais et une portion d'un d'enclos (**fig. 10**).

Fig. 10 : Plan des vestiges de la tranchée 3 (Dao M. Dupré-Inrap).



Le fossé d'enclos 3007 adopte une direction nord-sud et mesure à l'ouverture 2,40 m de large. Sa profondeur est de 1,5 m au niveau de l'apparition du sol naturel. Il comporte un profil en V, à la pointe émoussée, et son mode de remplissage semble indiquer deux séquences de fonctionnement (**cliché 17**).

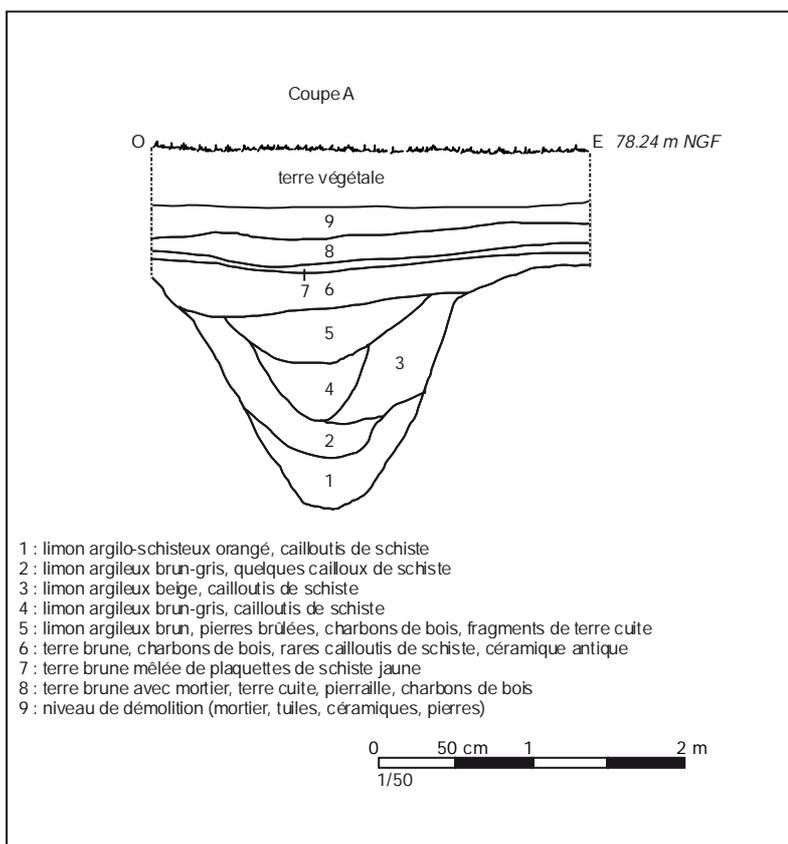
Cliché 17 : Coupe du fossé 3007 depuis le nord (R. Ferrette-Inrap ; inv. 18 04 2011 4073).



Son fond est recouvert par un dépôt argileux et schisteux, plus ou moins caillouteux, de couleur orangée (**fig. 11**, n° 1). Ce dépôt est interprété comme un premier épisode naturel de comblement intervenu, peu de temps après le

terrassement de cette limite et dû à une érosion rapide des parois. Il est surmonté par une couche plus argileuse, brune à grise, qui correspond à la séquence de fonctionnement et à un processus de colmatage naturel plus lent, avec des phénomènes de stagnation d'eau, d'effritement des bords et une accumulation de particules (n° 2). On peut penser que la couche n° 3 procède de cette même phase. Ce n'est pas le cas des couches 4 et 5 qui trahissent, d'après leur profil, un terrassement secondaire, alors que le fossé est pratiquement comblé. La première est un dépôt de limon argileux brun gris, proche par sa texture de la seconde. Cette dernière s'en distingue par son contenu, caractérisé par de nombreuses pierres brûlées, des fragments de terre cuite et des traces de charbons. On peut penser qu'il s'agit là d'un apport d'origine anthropique qui signale l'abandon définitif de cette limite fossoyée. Au-dessus de son comblement, on rencontre une série de couches qui témoignent d'une sédimentation qu'on ne retrouve pas en d'autres endroits de la tranchée ou sinon, de manière incomplète. Cet aspect peut s'expliquer par la nécessité de recharger l'emplacement du fossé du fait de son tassement ou tout simplement parce que le décapage n'a pas atteint partout les niveaux les plus anciens.

Fig. 11 : Profil et remplissage du fossé 3007 (Dao M. Dupré-Inrap).



Le comblement final du fossé est en tout cas surmonté d'une couche de terre végétale (n° 6) qui a livré un tesson d'une amphore vinaière de Tarraconaise du début du Haut-Empire (Pascual 1 ou Dressel 2/4, fragment de panse). On observe ensuite l'étalement d'une couche de schiste jaune (n° 7) qui n'est conservée qu'à l'emplacement du fossé 3007. Cette couche est interprétée comme un niveau de circulation scellé par un nouveau remblai de terre végétale, renfermant du mortier, des fragments de terre cuite, de la pierraille et de rares charbons de bois (équivalence possible avec l'US 3005, *infra*). Au-dessus prend place un remblai de démolition (n° 9). Il correspond à l'US 3003 que l'on retrouve dans pratiquement toute la tranchée et qui apparaît ici directement sous la terre végétale actuelle. Hormis cette portion d'enclos, les vestiges repérés consistent tout d'abord en une couche de plaquettes de schiste bleu de différents calibres (US 3001). Il peut s'agir d'un aménagement destiné à accueillir un sol de circulation non conservé.



Cliché 18 : Détail de la portion nord-est de l’empierrement 3001 et de la couche charbonneuse 3002 sous-jacente (P. Cocherel-Inrap ; inv. 15 04 2011 4066).



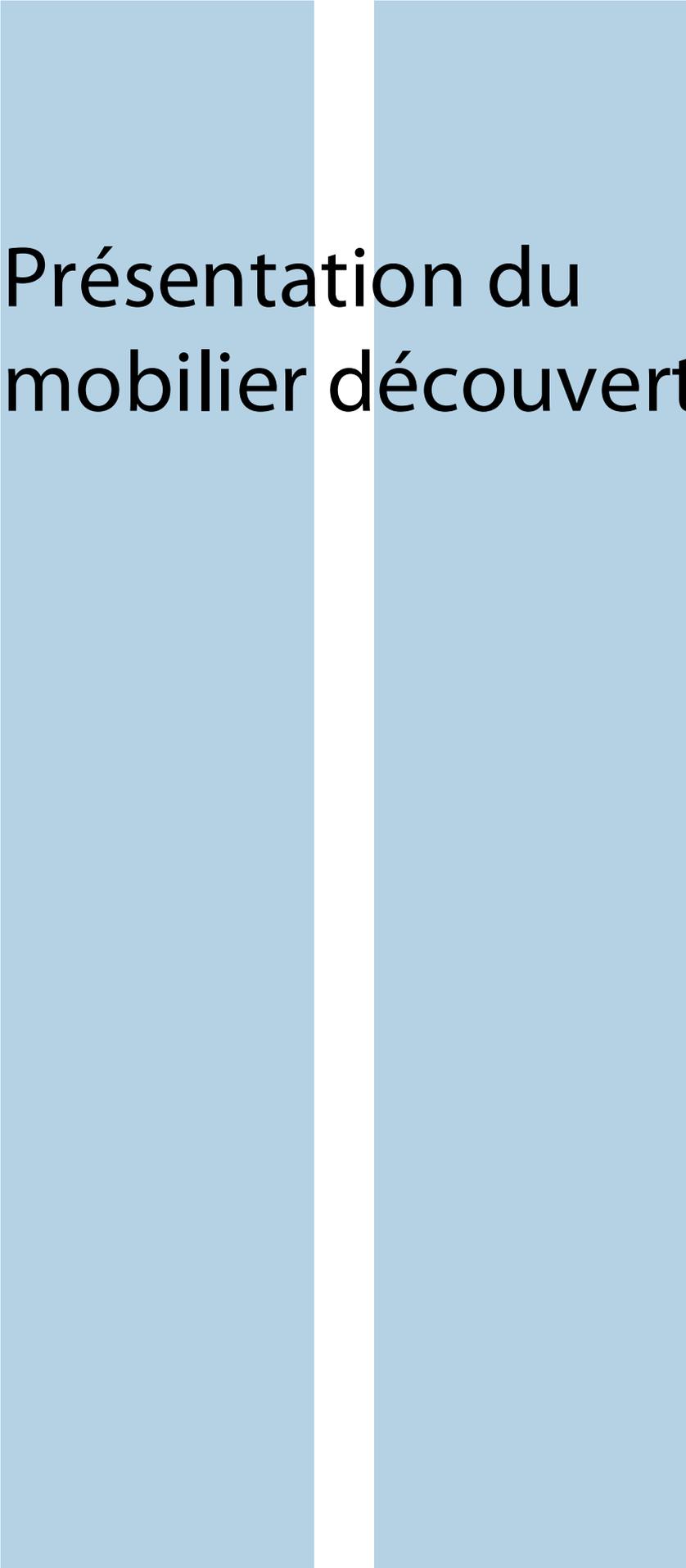
Cliché 19 : Vue depuis l’est des deux blocs de béton en réemploi et installés dans le remblai de démolition 3003. Sur la droite, le fossé 3006, sur la gauche, le sommet de l’empierrement 3001 non dégagé (J. Freitas-Ferrera-Inrap ; inv. 15 04 2011 4053).

Cliché 20 : Vue depuis le nord de l’US 3004 (J. Freitas-Ferrera-Inrap ; inv. 15 04 2011 4059).



On ignore par contre si ce radier désigne l’emplacement d’un chemin ou un sol de cour. Il se retrouve en tout cas principalement sur la portion sud-ouest de la tranchée et semble former une bande, accréditant l’hypothèse d’un chemin. Cet empierrement recouvre le remblai de démolition 3003 ou ponctuellement une couche charbonneuse intermédiaire assez fine (US 3002, **cliché 18**). L’US 3003 est constituée exclusivement de matériaux de construction. On y recense des tuiles, des fragments de mortiers ou de sols en béton, des pierres, quelques pilettes d’hypocauste et surtout de nombreux éléments de placage en schiste. Il s’agit manifestement d’un épandage de matériaux lié à l’une des phases de réfection de la *villa*. Ce remblai comporte aussi deux aménagements sommaires à son sommet. Ils sont constitués de gros fragments de sol bétonné calés avec des tuiles de chant (**cliché 19**). D’après les cotes d’apparition, ces deux aménagements, qui peuvent désigner des supports de pilier, ont dû fonctionner avec l’empierrement 3001. Le remblai 3003 a livré comme élément remarquable un instrument de manucure en alliage cuivreux et des tessons de céramiques dont les plus récents indiquent une installation dans le courant du IIIe siècle ap. J.-C. Ce remblai recouvre une couche de terre végétale qui n’a pas été décapée (US 3005), mais dans laquelle une fibule de type Feugère 14b3 (Ier siècle) a été découverte. Ces deux US sont traversées par un fossé de direction est-ouest (US 3006) dont seul le côté sud a été dégagé. On observe enfin à l’extrémité ouest de la tranchée un aménagement qui a fait l’objet seulement d’un nettoyage en plan (US 3004). Son remplissage de surface s’individualise par un sédiment très fin et sableux qui évoque son transport par de l’eau. De nombreux éléments de placage en schiste, mais également des fragments de marbre et de stuc, côtoient quelques tuiles posées à plat. Des taches jaunâtres évoquent du mortier pulvérulent (**cliché 20**). La nature exacte de cet aménagement n’est pas connue et c’est par défaut que l’hypothèse d’une fosse est envisagée.

On mentionnera pour conclure la découverte dans les déblais de 3 monnaies s’étageant de Tétricus I (271-274) à la période 330-348 ap. J.-C, ainsi que 2 monnaies de l’époque Moderne.

The image features two vertical, light blue rectangular bars positioned side-by-side. The text 'III. Présentation du mobilier découvert' is centered horizontally between these two bars.

III. Présentation du mobilier découvert

3.1 Le mobilier céramique (R. Delage-Inrap)

Catégorie	NR	NMI
Commune A	6	2
Commune B	4	0
Total	10	2

Tab. 1 : Mobilier de TR1-décapage.

Catégorie	NR	NMI
Commune A	1	1
Commune B	2	1
Total	3	2

Tab. 2 : Mobilier de TR1-1024.

Catégorie	NR	NMI
fine B	1	1
Commune A	10	3
Commune B	7	4
Total	18	8

Tab. 3 : Mobilier de TR2-décapage.

TR1- décapage (tab. 1)

Le lot de céramique commune de mode A comporte des fragments de cruches, dont un fond et un bord. Ce dernier s'apparente à une forme en usage aux II^e-III^e s. La céramique commune de mode B correspond à un fragment de panse avec l'arrache d'une anse de 45 mm x 15 mm et des fragments de panse de pots à cuire avec bandes lustrées des II^e et III^e s.

TR1-1024 (tab. 2)

Présence de trois fragments de céramique gallo-romaine : un fond de cruche en céramique commune de mode A et deux fragments de céramique commune de mode B, dont un fond de pot massif.

1028

Présence de deux fragments de céramique commune de mode B. Un pot à pâte et surface grise comporte une lèvre triangulaire dont la partie supérieure est presque plane (forme identique sur le site de Rennes-Visitation, US 1508, n°19, fin. I^{er} – début II^e s. ; Ferrette 2008). Une écuelle en pâte et surface noire comporte de nombreux dégraissants minéraux. La forme est carénée et présente un bandeau supérieur vertical parcouru d'un sillon. Cette forme est couramment attestée à Rennes (avec un ou deux sillons) au sein des niveaux de la seconde moitié du I^{er} s. et le début du II^e s. (Visitation, US 1469, n°11 ; Parking Hoche US 2119, n°12 et US3445, n°35 ; Ferrette 2008, Pouille, Labaune 2008b).

TR2-décapage (tab. 3)

Présence d'une céramique fine de mode B (*terra nigra*) en pâte et surface grise lissée.

La céramique commune de mode A se compose d'un mortier en pâte rouge des II^e et III^e s. et de fragments de cruche dont une anse et un fond.

La céramique commune de mode B comporte des pots et jattes à lèvre en bourrelet plus ou moins épaissie des I^{er}-II^e s., ainsi qu'une forme ouverte.

TR2-2001

Présence d'un unique fragment de céramique : le bandeau supérieur d'une sigillée tardive d'Argonne (fig. 12). La forme correspond certainement à une coupe à décor à la molette Ch. 320. Dans le cas présent, la partie ornée n'est pas conservée. Les caractéristiques techniques du vase indiquent clairement qu'il s'agit d'une production des deuxième et troisième quarts du IV^e s.

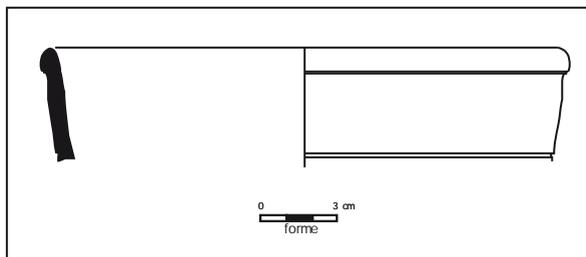


Fig. 12 : Sigillée de l'US 2001 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).

Catégorie	NR	NMI	Inv.
Sigillée	1	1	04
Mi-fine B	1	1	03
Commune B	4	2	01 et 02
Total	6	4	

Tab. 4 : Mobilier de TR2-2007.

TR2-2007 (tab. 4)

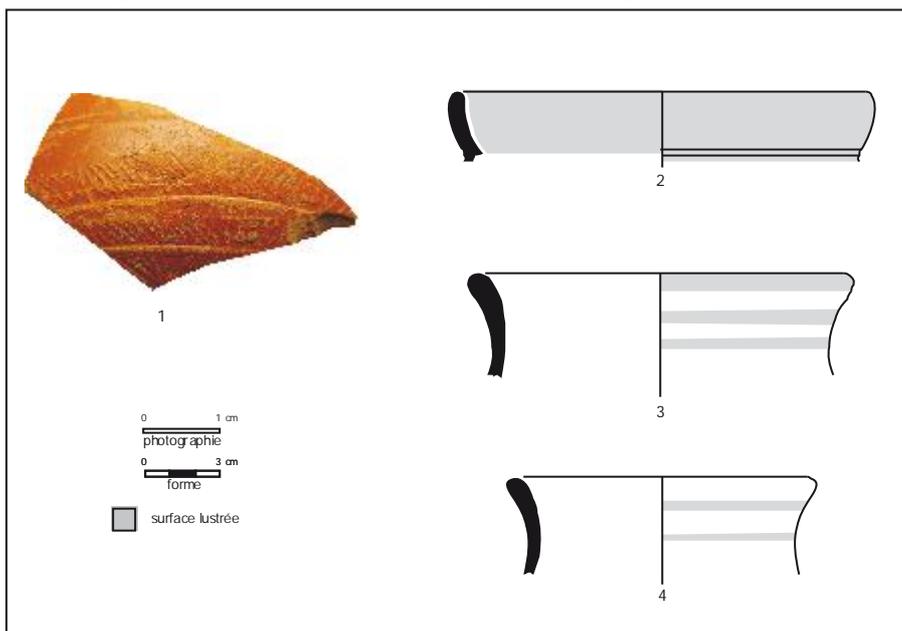
Le fragment de céramique sigillée correspond à une production tardive d'Argonne.

La forme est celle d'une coupe ornée d'un décor à la molette Ch. 320. La portion décorée conservée est insuffisante pour que l'on soit en mesure de recueillir l'ensemble de la séquence de la molette. Toutefois cinq casiers constituent, dans le cas présent, une portion suffisante pour proposer une attribution (grille

diagonale, hachures diagonales à droite x2, quatre points en carré, hachures diagonales à gauche). Il s'agit de UC 121, une molette de l'atelier des Allieux qui appartient au groupe Hübener 6. Son utilisation peut être datée de la deuxième moitié du IV^e s. (**fig. 13**, n° 1). Précisons qu'assez peu d'exemplaires de cette molette sont connus : Bavai (Gricourt et *al.* 1977, n°136), Coblenz (Chenet, p. 170), Rouen (Blaszkiewicz, Jigan 1991, p. 398), mais aussi une découverte régionale à Alet (Langouët 1977, n°46).

Un fragment d'une jatte à collerette ou ressaut médian en céramique mi-fine de mode B est également présent. Cette forme est similaire aux communes sombres lustrées 821.4 de Chartres (Sellès 2001) datée des III^e s. et IV^e s. (**fig. 13**, n°2). Le répertoire et les caractéristiques techniques de la céramique commune de mode B sont similaires à ceux de l'US 2020. Les deux formes identifiées correspondent à des pots à col concave et bandes lustrées (**fig. 13**, n° 3 et 4). Deux autres fragments (un fond et un élément de panse) sont également attestés.

Fig. 13 : Mobilier céramique de l'US 2007 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).



Proposition de datation

Incontestablement, c'est le fragment de céramique sigillée, grâce à son décor à la molette, qui fournit l'élément de datation le plus pertinent. Il est également le plus récent, puisque les autres catégories céramiques attestées peuvent être rattachées aussi bien aux III^e qu'au IV^e s. L'US est donc datable de la deuxième moitié du IV^e s., proposition confortée par la découverte d'une frappe de 330-348 ap. J.-C.

TR2-2020 (tab. 5)

Avec 109 fragments de céramique, il s'agit du lot de mobilier le plus important de cette opération. C'est pourquoi, en plus des comptages en NR (fragments) et NMI (individus stricts calculés sur les bords, anses et fonds), est proposé un dénombrement en NMIp (individus pondérés sur la base des caractéristiques techniques, morphologiques et décoratives) qui permet de rééquilibrer les proportions des différentes catégories céramiques.

Tab. 5 : Mobilier de TR2-2020.

Catégorie	NR	NMI	NMIp	Inv.
Sigillée	3	1	3	23 à 25
Mi-fine B	19	3	3	04, 16, 26
Commune A	43	3	7	18, 20
Commune A engobée blanc	2	2	2	17
Commune A micacée	1	0	1	
Commune B	109	15	15	01 à 03, 05 à 12, 19
Non tournée lustrée	3	0	1	22
Amphore	2	0	1	
Total	179	24	33	

La céramique sigillée ne compte que trois fragments dont un seul avec une lèvre conservée. Ils appartiennent cependant à trois individus différents tous issus des ateliers du Centre de la Gaule (vraisemblablement de Lezoux). On compte une coupe Lez. 42, partiellement brûlée dont la date de production se situe au cours de la seconde moitié du II^e s. (**fig. 14**, n° 1), un fragment de panse d'un gobelet Déch. 72 présentant un décor excisé (180/240 ; n° 2) et un fragment de panse d'un mortier Lez. 96, à savoir pourvu d'une cuve hémisphérique et d'une partie supérieure oblique. La pâte est rouge, très cuite, comme le sont les pièces tardives de cette série (180/240).

Cet ensemble est dépourvu de céramique fine importée de type métallescente, mais comporte des pièces dont la fonction est similaire à celle-ci. Elles appartiennent à la catégorie céramique des mi-fines de mode B à pâte grise dépourvue de gros dégraissants minéraux et à surface lustrée externe (tout au moins en ce qui concerne la moitié supérieure des pièces). 19 fragments représentant trois individus sont attestés (n° 3 à 5).

Le répertoire se compose exclusivement de gobelets destinés à la boisson, au col tronconique et à la panse plus cylindrique que globulaire. Cette forme est apparentée au gobelet Chartres 1325.2 dont la production et l'utilisation sont caractéristiques des ensembles carnutes du III^e s. (Sellès 2001). Ils figurent au sein de certains contextes rennais de cette période, notamment les puits de la fouille du campus Hoche, puits P8 (n° 12 et 15), puits P4 (n° 20) (Pouille, Labaune 2008a, p. 142 et sq.).

Mentionnons que l'un des gobelets est pourvu sur le col d'un graffiti correspondant à la lettre « A » (n° 4).

La céramique commune de mode A comporte 43 NR pour une détermination de trois NMI stricts et au moins quatre autres à partir des panses conservées. Ces dernières représentent l'essentiel du lot avec 37 NR. Elles appartiennent à des formes fermées de type cruche, aux caractéristiques techniques et morphologiques très diverses. La seule lèvre conservée appartient à une cruche/amphore dont les anses ne sont pas conservées (peut-être s'agit-il d'une pièce résiduelle au sein de cet ensemble ?, n° 7). La pâte est de couleur ocre, très micacée. Le répertoire comporte également un fragment de couvercle, un pot à lèvre éversée sur laquelle s'accroche une anse (n° 8) et un mortier en pâte beige dont la lèvre et le diamètre sont strictement identique à une pièce mise au jour à Gévézé dans un comblement de fossé du III^e s. (Simon 2006, n° 12) (n° 6).

Parmi les autres catégories cuites en mode A se trouvent les céramiques à engobe blanc avec trois individus : un pot à col concave dépourvu de lèvre (n° 9) et les embouchures de deux cruches vraisemblablement anciennes au sein de ce contexte, mais aussi un fragment de céramique à engobe micacé appartenant à une forme fermée similaire à celle du puits P4 de Rennes-campus Hoche (présence de sillon en externe venant scander la paroi ; Pouille, Labaune 2008a, fig. 19, n° 21).

La céramique commune de mode B, avec un corpus de 109 NR pour 15 NMI, constitue, comme cela est généralement le cas, la catégorie céramique la mieux représentée. Contrairement aux productions de mode A, les pâtes sont plutôt homogènes : gris clair ou foncé, avec quelques dégraissants minéraux. Les surfaces externes comportent des bandes lustrées ou plus rarement des portions plus larges. Le répertoire comporte quatre formes. Les plus nombreuses sont les pots à col concave sans lèvre ou à peine marquée (**tab. 6**, **fig. 15**, n° 1 à 9). On trouve ensuite les marmites (vraisemblablement tripodes) avec deux individus (**fig. 14**, n° 11 et 12), une jatte hémisphérique (elle ne correspond probablement pas à une marmite tripode, **fig. 14**, n° 10) et une petite coupe à lèvre en bourrelet en un seul exemplaire (n° 13).

Bien que les pots à col concave soient présents épisodiquement dans des ensembles du II^e s. (par exemples à La Mézière, au sein des différents fossés du troisième quart du II^e s., Simon 2002 ou Rennes-parking Hoche, US 1313 dont le mobilier est daté de la fin du II^e s. ; Pouille, Labaune 2008b), leur attestation en grand nombre, avec systématiquement des bandes lustrées, n'intervient qu'au III^e s. (Rennes-campus Hoche, puits P4 et P8 ; Pouille, Labaune 2008a).

Forme	NR	NMI
Jatte hémisphérique	2	1
Marmite (tripode)	7	2
Coupe à lèvre en bourrelet	1	1
Pot à col concave	13	11
Fragments de panse	76	0
Fragments de fond	10	0
Total	109	15

Tab. 6 : US 2020 : Répertoire de la céramique commune de mode B.

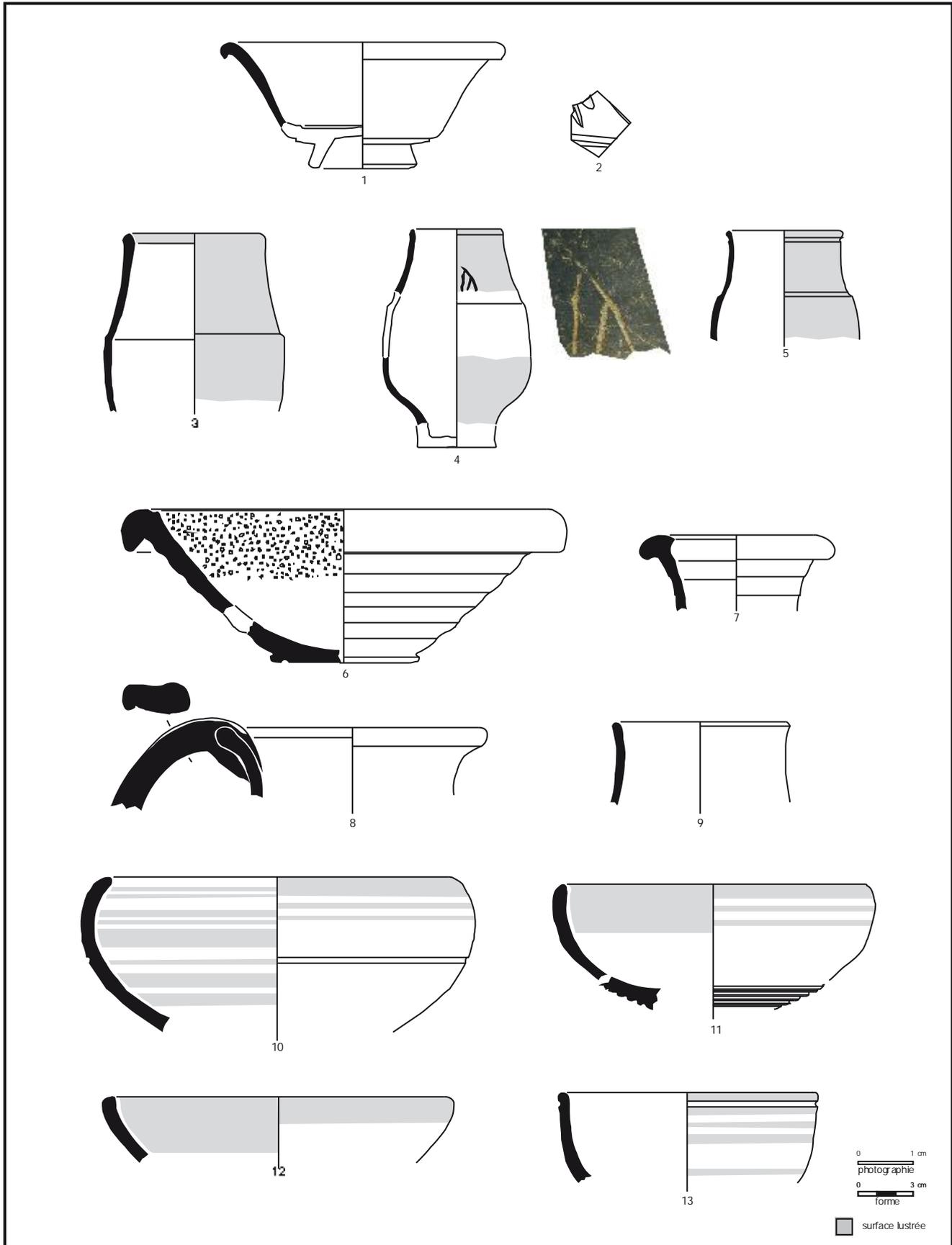


Fig.14 : Mobilier de l'US 2020 – sigillée (n° 1 et 2), mi-fine de mode B (n° 3 à 5), commune de mode A (n° 6 à 9), commune de mode B (n° 10 à 13) (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).

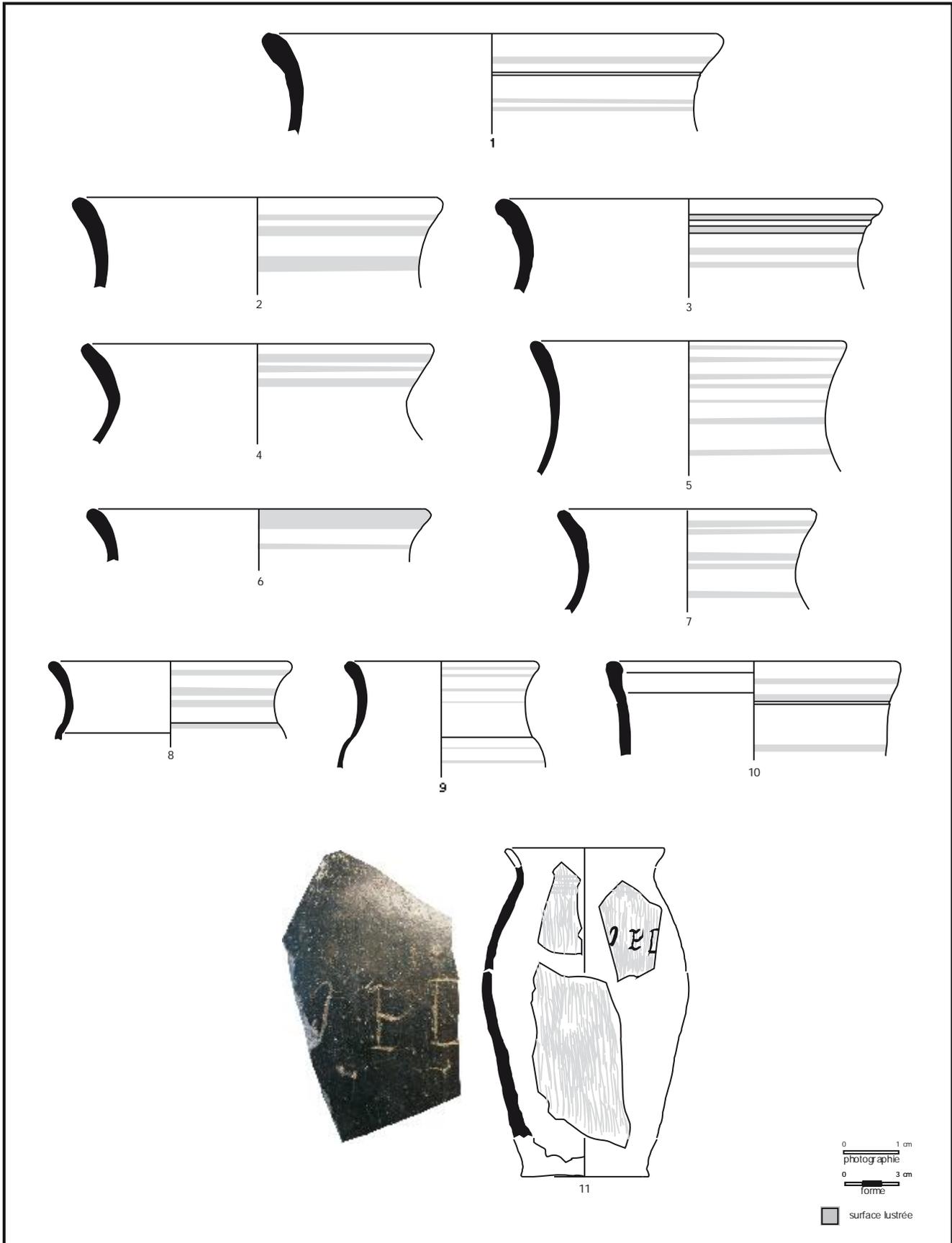


Fig. 15 : Mobilier de l'US 2020 – commune de mode B (n° 1 à 10) ; céramique non tournée (n° 11) (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).

Ce contexte a livré également trois fragments appartenant à un même vase : un pot en céramique non tournée dont la surface, très irrégulière, est systématiquement lustrée par bandes verticales à l'exception de la partie de jonction entre col et panse où les bandes sont horizontales (fig. 15, n° 11). La pâte comporte de nombreux dégraissants minéraux de toutes tailles.

Une inscription en lettres capitales est partiellement conservée sur un des fragments : « [--- ?]ED[---].

Deux fragments de panse d'amphore appartiennent à un conteneur de Narbonnaise G. 3/5.

Proposition de datation

Il ne fait guère de doute que le lot de mobiliers de l'US 2020 constitue les vestiges d'un vaisselier en usage au cours du IIIe s. Les bornes les plus récentes des fourchettes chronologiques associées aux sigillées, la présence des gobelets en céramique mi-fine de mode B et le répertoire dominant de la céramique commune de mode B le montrent bien.

A titre d'hypothèse, il est possible d'affiner cette proposition en situant le comblement à partir du deuxième quart du IIIe s. Les parallèles sont, en effet, plus nombreux avec le puits P4 de Rennes-campus Hoche dont le comblement final n'intervient pas avant cette période, qu'avec des contextes de la fin du IIe s.-début du IIIe s. Par ailleurs, au sein des niveaux du IVe s. de Rennes-Visitation, qui comportent de nombreux mobiliers des décennies précédentes, se trouvent tous les éléments caractéristiques de ce contexte.

TR3-décapage (tab. 7)

Les communes de mode A ne comptent que deux fragments de panse de forme fermée. Celles cuites en mode B sont plus nombreuses et diversifiées. Quatre pots peuvent être identifiés par le biais des lèvres conservées. Un, de très grande taille, présente une lèvre oblongue et une surface ornée de bandes lustrées. Deux autres sont de forme proche, mais avec des proportions moindres. Quant au dernier, il correspond à un petit vase à col concave à peine épaissi dans sa partie supérieure, aux parois particulièrement fines.

Un fragment d'amphore italique complète ce lot.

Catégorie	NR	NMI
Commune A	2	0
Commune B	44	4
Amphore	1	0
Total	47	4

Tab. 7 : Mobilier de TR3-décapage.

TR3-3001 (tab. 8)

La céramique commune de mode A comporte trois fragments de panse de forme fermée.

Celle cuite en mode B réunit 13 fragments appartenant à un même individu : un petit pot à bandeau supérieur concave présentant des bandes lustrées (vraisemblablement du IIIe s.).

Un fragment d'amphore de Narbonnaise complète ce modeste lot. Il appartient au même individu que ceux de l'US 3004.

Catégorie	NR	NMI
Commune A	3	0
Commune B	13	1
Amphore	1	0
Total	17	2

Tab. 8 : Mobilier de TR3-3001.

TR3-3003 (tab. 9)

Les mobiliers de cet ensemble ne présentent pas d'homogénéité chronologique, puisqu'ils se répartissent du Ier au IIIe s.

La céramique sigillée compte un Drag. 18 du Centre de la Gaule (40-70) et un fragment de coupelle du Sud de la Gaule (50/100).

Les céramiques mi-fines de mode B, à surface lustrée, des IIe-IIIe s., sont représentées par plusieurs individus : une jatte avec collerette dans la partie haute, de forme similaire à certains mortiers, une coupe à lèvre légèrement éversée et un fragment de forme fermée.

Les céramiques communes de mode A ne comptent que des fragments de cruche dont un bord à lèvre en poulie.

Une anse de céramique engobée blanc est également présente. Elle correspond à une production du Ier s.

La céramique commune de mode B compte, quant à elle, six lèvres de pots différents. Une petite lèvre en bourrelet correspond à une production des Ier-IIe s. Un autre vase présente une grosse lèvre en gouttière du IIe s.-début du IIIe s. Deux

Catégorie	NR	NMI
Sigillée	2	1
Mi-fine B	3	2
Commune A	16	1
Commune A engobée	1	1
Commune B	20	6
Intrusif - moderne	(1)	
Total	33	11

Tab. 9 : Mobilier de TR3-3003.

autres ont un profil concave et lèvre légèrement marquée à l'image des vases de la même période que le précédent. Un dernier, enfin, au bandeau supérieur concave massif avec bandes lustrées est identique aux productions du III^e s. recensées notamment au sein de l'US 2020.

TR3-3004 (tab. 10)

Catégorie	NR	NMI
Mi-fine B	1	1
Commune B	4	2
Amphore	7	1
Total	12	4

Tab. 10 : Mobilier de TR3-3004.

Présence d'un fragment de coupe à lèvre en bourrelet en céramique mi-fine de mode B. La forme est similaire à celle recensée au sein de l'US 2007. La céramique commune de mode B est représentée par un bord de jatte ou marmite tripode, deux fragments d'un fond de pot et un élément de panse d'un pot pourvu de bandes lustrées.

Plusieurs fragments d'amphore sont attestés. La plupart appartient à un col de conteneur de Narbonnaise (G. 3/5). Un dernier gros fragment de panse correspond à une amphore d'importation indéterminée.

TR3-3006

Ce lot comporte quatre fragments de céramique moderne et quatre fragments de céramique gallo-romaine (trois communes de mode A, dont une cruche à lèvre en poulie étirée, datée de la deuxième moitié du II^e-III^e s.).

TR3-3006-US6

Elle compte un fragment d'amphore Pascual I de Taraconnaise.

TR3-3006 (sondage à la pelle mécanique, tab. 11)

Ce modeste lot de céramique présente un ensemble de sept fragments de *terra nigra* dont deux seulement (jointifs) permettent de déterminer une forme. Il s'agit d'une assiette Menez 22 dont la pâte est grise. Les autres ne peuvent être caractérisés. La céramique commune de mode A compte deux fragments de panse de cruche et la céramique de mode B quatre fragments, dont deux jointifs, d'un pot de grande taille.

Tab. 11 : Mobilier de TR3-3006 (sondage mécanique).

Catégorie	NR	NMI
<i>Terra nigra</i>	7	1
Commune A	2	0
Commune B	4	0
Non tournée (tradition La Tène)	5	1
Terre cuite	1	1
Total	19	3

Cinq fragments de céramique non tournée très dégraissée correspondent à des vases de tradition laténienne. Il s'agit d'éléments de panse, à l'exception d'un fond de pot de forme indéterminée.

3.2 Les monnaies (P.-A. Besombes-SRA Bretagne)

3.2.1. Catalogue des monnaies et objets monétiformes.

Poids des monnaies en grammes, orientation du coin de revers par rapport au cadran horaire, module du flan, du plus petit au plus grand, en millimètres.

Degré d'usure et de corrosion des monnaies d'après les classes établies par l'Inventaire des trouvailles monétaires suisses (*Bulletin ITMS*, 2, 1995, p. 1-25) :

U 0 indéterminé	C 0 indéterminé
U 1 non à peu usé	C 1 non à peu corrodé
U 2 légèrement usé	C 2 légèrement corrodé
U 3 usé	C 3 corrodé
U 4 fortement usé	C 4 fortement corrodé
U 5 fruste	C 5 entièrement corrodé.

Tranchée 1.

Tétricus I (271-274), antoninien (imitations).

Tête radiée à droite.

Type *Salus*.

1. 0,97 hg. ; 3 h. ; 12,1/14,1 mm. U 3 ; C 2.

Période 330-348.

Constantin II, *nummus* (imitation de Lyon).

CONSTANTINVS IVN N C ; buste lauré à droite.

]EXERCITVS //PLC ; deux soldats face à face de part et d'autre de deux étendards.

2. 0,82 g. ; 7 h. ; 12,7 mm. U 2 ; C 1.

RIC VII 238. Prototype : Lyon 330 et après.

Constant (337-350), *nummus* (imitation de Trèves)

]N-S P F AVG ; buste avec diadème, drapé à droite.

VICTORIAE AVGGQ NN feuille//TRS.

3. 1,23 g. ; 6 h. ; 14,3/15,1 mm. U 1 ; C 1.

RIC VIII p. 151-152, hybride la marque feuille étant réservée, à Trèves, à Constance II. Prototype : Trèves, 342-343.

Tranchée 2.

US 2001.

Période 330-348.

Constantin Ier (307-337) pour Constance II César, *nummus*.

FL IVL CONSTANTIVS NOB C ; buste lauré et cuirassé vu de trois-quarts en avant.

GLOR-IA EXERC-ITVS // ■ PLG; deux soldats se faisant face de part et d'autre de deux étendards.

4. 2,66 g. ; 6 h. ; 16/16,3 mm. U 1 ; C 1.

RIC VII 245, Lyon 330/331.

US 2007.

Fils de Constantin, *aes* 4.

Buste diadémé à droite.

Securitas debout de face, tête à droite, tenant un sceptre de la main droite, le

coude gauche appuyé sur une colonne. Type *Securitas reip.*

5. 1,33 g. ; 12 h. ; 14/15,4 mm. U 0 ; C 2.

RIC VIII p. 249 et suivantes, Rome 337-340.

Période 348-364.

Décapage.

Magnence (350-353), *maiorina*.

IM CAE MAGN-ENTIVS AVG ; buste drapé tête nue à droite.

FELICITAS REIPVBLICE A//TRP ; l'empereur, en habit militaire, debout à gauche, tenant une Victoire sur un globe et un étendard avec le chrisme.

6. 5,04 g. ; 11 h. ; 21,1/22,2 mm. U 1 ; C 1.

RIC VIII 26', Trèves 350.

US 2020.

Bouton circulaire en alliage cuivreux, perforation centrale.

7. 2,49 g.

Tranchée 3, décapage.

Tétricus I (271-274), antoninien (imitations).

Tête radiée à droite.

Type non identifiable.

8. 0,90 g. ; - ; 11,3/11,6 mm. U 3 ; C 2.

9. 0,42 g. ; - ; 11,1 mm. U 0 ; C 3.

Claude II divinisé, antoninien (imitation)

Tête radiée à droite.

]IO ; autel.

10. 0,91 g. ; 12 h. ; 12,4 mm. U 3 ; C 1.

Après 283.

Période 330-348.

Urbs Roma, nummus.

Buste casqué et cuirassé portant une haste à gauche.

//TRP • La louve et les jumeaux.

11. 1,46 g. ; 12 h. ; 14,4/15 mm. U 3 ; C 1.

RIC VII 529. Trèves, 331-332.

Tessère antique en plomb.

Tête barbue grotesque vue de face, très schématiquement représentée ; grènetis à gros points.

Lisse.

12. 1,99 g. ;

Période moderne.

Henri IV (1589-1610), double tournois.

]FRAN[; buste à droite.

DOUVBLE [; trois lis posés 2 et 1.

13. 1,35 g. ; 1 h. ; 14,3/14,7 mm (rogné). U 4 ; C 1.

Duplessis 1988 n° 1280 (?).

Louis XIII (1610-1643), double tournois.

]S XIII[; buste à droite.

]S 1639 ; trois lis posés 2 et 1.

14. 2,40 g. ; 6 h. ; 19,2 mm ; U 4 ; C 3.

Duplessis 1988 n° 1373.

Hors stratigraphie.

Tétricus I (271-274), antoninien.

]RICVS []ES ; buste radié à droite.

Type *Spes.*

15. 1,42 g. ; 12 h. ; 17 mm. U 0 ; C 5.

3.2.2 Conclusion

Ce petit lot monétaire appelle quelques commentaires :

- le nombre relativement élevé de monnaies – près de 15 % de toutes les monnaies découvertes lors des fouilles (**tab. 12**) – confirme la richesse du site en numéraire et petit mobilier et justifie l'emploi systématique du détecteur de métaux, particulièrement lors du décapage.
- Ce lot est très homogène, il appartient à un horizon de circulation compris approximativement entre 300 et 350. Aucune monnaie du haut Empire n'a été découverte et les quelques imitations radiées présentent un certain degré d'usure et peuvent très bien avoir circulé au IV^e siècle. Cela n'a rien d'étonnant puisque le diagnostic, sauf ponctuellement, s'est arrêté sur les derniers niveaux d'occupation et d'abandon. La monnaie qui clôt cette série – une *maiorina* de Magnence datée de 350 – est à ce jour la monnaie la plus récente jamais retrouvée sur le site.

	Sesterce	Dupondius	As	Antoninien	Nummus	Total
Auguste (-27 + 14)			3 + 1/2			4
Néron (54-68)			2			2
Vespasien (69-79)		1				1
Domitien (81-96)			1			1
Flaviens		1				1
Trajan (98-117)	1		1			2
Hadrien (117-138)	1					1
Antonin le Pieux (138-161)	3					4
<i>Marc Aurèle César</i>	1					
Marc Aurèle (161-180)	3		1			6
<i>Lucius Verus</i>		1				
<i>Lucille</i>	1					
Commode (180-192)	1					2
<i>Divus Marcus</i>	1					
Indéterminés II ^e siècle	7		2			9
Philippe I (244-249)				1		1
Valérien I (253-260)						1
<i>Mariniane</i>				1		
<i>Divus Claudius</i>				1		1
Postume (260-269)				1		1
Tétricus I (271-274)				1		1
Imitations de Tétricus I				30		30
Période 307-318					2	2
Période 330-341					8	8
Période 341-348					1	1
IV ^e siècle					1	1
Période moderne (jeton de Nuremberg)						1
Total						81

Tab. 12 : Récapitulatif des monnaies découvertes lors des fouilles de 1984 à 1987 (identification F. Fichet de Clairefontaine, SRA Basse-Normandie).

3.3 Le mobilier métallique (Laure Simon-Inrap)



Cliché 21 : Rivet décoratif en alliage cuivreux (H. Paitier-Inrap).



Cliché 22 : Eléments en alliage cuivreux (H. Paitier-Inrap).



Cliché 23 : Pendentif ou attache (?) en alliage cuivreux (H. Paitier-Inrap).



Cliché 24 : Fibule type Feugère 23d1 (H. Paitier-Inrap).

Différentes catégories de mobilier sont attestées, notamment des objets métalliques (alliage cuivreux, fer, plomb), des éléments lithiques, de la terre cuite architecturale, ainsi que deux épingles en os. Parmi elles, on pourra signaler quelques pièces particulières, qui témoignent de l'importance du bâtiment, de la qualité de ses aménagements et du niveau d'aisance des occupants du lieu

-T1 décapage : 1 rivet décoratif en alliage cuivreux, tête bombée de 19,5 mm de diamètre (**cliché 21**).

-T1 décapage : 2 grands fragments de plaques informes en plomb

-T1 déblais : 1 élément en alliage cuivreux fragmentaire, plat, avec une série d'encoches parallèles (**cliché 22**) ; fragment du même objet retrouvé lors du décapage de la tranchée 2 et un dernier hors contexte. La possibilité de morceaux d'une statue est envisageable.

-T2 décapage : 1 élément en alliage cuivreux, avec une partie circulaire plane, se prolongeant en une tige, courbe : attache ? pendentif ? (**cliché 23**).

-T2 US 2003 : 1 fragment de fibule en alliage cuivreux, étamée, type Feugère 23d1, dérivée d'*Aucissa* à protubérances latérales, avec corps de la fibule plein ; elle est datée du courant du 1^{er} s., des années 20 à 60/80, mais elle est surtout fréquente à la période claudienne (**cliché 24**).

-T2 US 2020 : 1 fibule en alliage cuivreux, type à charnière indéterminé (**cliché 25**).



Cliché 25 : Fibule de type indéterminé (H. Paitier-Inrap).



Cliché 26 : Fibule de type Feugère 14b3 (Hervé Paitier-Inrap).

-T3 décapage : 1 clou en alliage cuivreux, à tête large plate, de 25 mm de diamètre (**cliché 21**)

-T3 US 3003 : 1 fibule en alliage cuivreux, type Feugère 14b3, fibule à arc non interrompu, arc de section polyédrique, inorné ; I^{er} s., surtout de Tibère à Néron (**cliché 26**)

-T3 US 3003 : 1 instrument en alliage cuivreux, avec long fût scandé d'un anneau aux deux tiers de sa longueur, une extrémité épatée, l'autre avec une boule ouvragée (**cliché 27**) ; mélangeur pour poudres cosmétiques ?



Cliché 27 : Instrument de toilette (H. Paitier-Inrap).

3.4 Le verre et la tabletterie (L. Simon-Inrap)

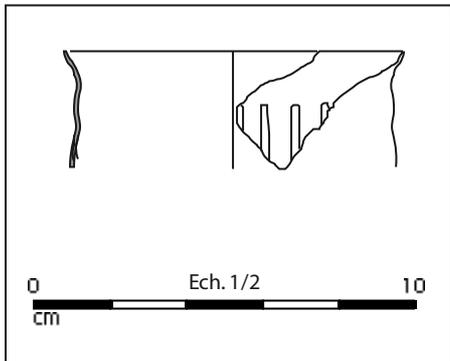


Fig. 16 : Mobilier en verre de l'US 2007 (L. Simon-Inrap).

3.4.1 Le verre

- T2 US 2007 : 1 bord de bol en verre incolore à paroi ornée d'étroites dépressions verticales, forme Isings 96 / AR 60, III^e s.-IV^e s. (fig. 15).
- T2 US 2020 : 1 fragment de panse de récipient en verre de teinte incolore (coupe ? bol ?), à décor d'excisions, fin II^e s.-début du IV^e s.

3.4.2. La tabletterie

- T2 US 2020 : 1 épingle en os complète (cliché 28) (tête ouvragée, section circulaire, fût renflé : type 6 de Crummy à Colchester, III^e-IV^e s. : Crummy 1983, p. 24-25 ; type 12.23 de Riha à Augst, II^e-IV^e s. (Riha 1990, p. 110) et 1 fragment d'une seconde épingle ou aiguille brisée (cliché 28) (section circulaire, encoche sur la partie la plus forte : vestige d'un chas ? ; pointe brisée et patinée, probablement réaménagée)



Cliché 28 : Epingle en os de l'US 2020 (H. Paitier-Inrap).

3.5 Le domaine de l'architecture

3.5.1 Les enduits peints (Françoise Labaune-Jean-Inrap)

Au cours de cette intervention de diagnostic menée sur l'emplacement des bâtiments d'une grande *villa* gallo-romaine, deux éclats d'enduits peints ont été recueillis. Le premier est issu de l'US 1028 et le second de l'US 3004.

Le fragment de l'US 1028 (**cliché 29**) correspond à un mortier à couches d'accroche à base de mortier de chaux classique, renfermant des inclusions de sable de rivière avec des particules assez grossières pour la couche la plus externe et d'autres plus résiduelles de mica doré. Avec l'arrachement, elle est conservée sur une épaisseur de 10 mm. Lui succède une seconde couche à texture plus fine, épaisse de 8 mm, sur laquelle a été apposée la couche d'épiderme constituée d'1 mm de chaux pure. La surface conservée est uniformément recouverte d'une teinte rouge claire, assez proche du vermillon, réalisée à partir d'un pigment naturel de bonne qualité et traitée par un lissage soigné de la surface. L'aspect de ce décor évoque les ornements en usage plutôt au cours du I^{er} siècle de notre ère, même si certains perdurent au cours du II^e siècle de notre ère.

Le second fragment, également de petite taille (moins de 4 cm de côté) conserve les traces ténues d'un décor (**cliché 30**). Il a été réalisé sur un mortier de tuileau léger, pouvant plutôt correspondre à une étanchéité d'espace externe (type galerie). La couche d'accroche arrière conserve une épaisseur de 14 mm au maximum. La seconde couche plus fine en texture est épaisse, quant à elle, de 9 mm, avant l'épiderme de 1,5 mm. Appliqué sur un fond rose, le décor se divise en deux avec une moitié de teinte rouge bordeaux clair, délimitée par un filet de 5 mm de large d'une teinte plus soutenue, assurant la transition avec la seconde moitié à fond blanc. Il semble que ce fragment corresponde à une partition géométrique verticale du mur, à partir des traces laissées par le pinceau à l'application. Ce type de décor à fond blanc est très prisé dans la région et se développe dans les habitats à partir de la seconde moitié du II^e siècle de notre ère et perdure jusqu'au IV^e siècle de notre ère.

Lors de la fouille programmée dirigée par A. Provost sur une partie de cet établissement, les différentes phases d'occupation avaient déjà livré plusieurs ensembles décoratifs à base d'enduits, composant un répertoire riche qui reste malheureusement encore en attente d'une étude spécialisée (Provost 1990, p. 24-25 ; Leroux et Provost 1989, p. 271), mais illustrant parfaitement les nombreux styles reconnus depuis sur des installations analogues.

Bien que de taille anecdotique, ces 2 nouveaux fragments méritent une attention particulière et demandent à être pris en compte dans le montage d'une future opération de fouille sur le secteur diagnostiqué. Leur présence laisse envisager celle de lots plus conséquents encore en contexte, voire en connexion avec leur pièce d'origine. Il faudrait donc envisager cette possibilité et prévoir du temps dès l'intervention de terrain en vue d'un prélèvement organisé de ces fragments par/ou sous la surveillance d'un spécialiste. Une bonne gestion des lots dès le terrain entraîne en effet un gain de temps conséquent en post-fouille et l'acquisition de données non négligeable sur les élévations des murs dont on ne conserve souvent aucune trace autre que les empreintes laissées sur les enduits.



Cliché 29 : Fragment d'enduit peint de l'US 1038 (F. Labaune-Jean-Inrap).



Cliché 30 : Fragments d'enduit peint de l'US 3004 (F. Labaune-Jean-Inrap).

3.5.2 Le décor architectural (L. Simon-Inrap)

- T1 décapage : 5 fragments de plaque en schiste, certains travaillés.
- T1 US 1015 : 2 fragments de plaque de schiste dont 1 sculptée (**cliché 31**). Le décor, quoique très incomplet, semble figurer un pilastre. Il est à rapprocher de la plaque sculptée trouvée lors de la fouille (Provost 1990, p. 24).

Cliché 31 : Fragment de plaque sculptée de l'US 1015 (H. Paitier-Inrap).



Cliché 32 : Fragments de plinthes et de dalles en schiste de l'US 1028 (H. Paitier-Inrap).

- T1 US 1028 : 8 fragments de plaque en schiste, certains travaillés, dont des traces de sciage ; quelques fragments comportent des restes de mortier rose (**cliché 32**).
- T2 décapage : 1 fragment de plaque en marbre blanc.
- T2 US 2001 : 1 bord de plaque en marbre blanc.
- T2 US 2012 : 2 fragments travaillés de plaque de schiste.
- T2 US 2020 : 2 fragments de plaque en schiste.
- T3 US 3003 : 17 fragments de plaque en schiste, certains travaillés, dont des traces de piquetage.

- T3 US 3004 : 12 fragments de plaque en schiste, certains travaillés ; quelques uns comportent des restes de mortier rose.
- T3 US 3004 : 15 fragments de plaque en marbre ou de stuc (**cliché 33**).

Cliché 33 : Fragments de marbre et de stuc de l'US 3004 (H. Paitier-Inrap).



3.5.3 Divers

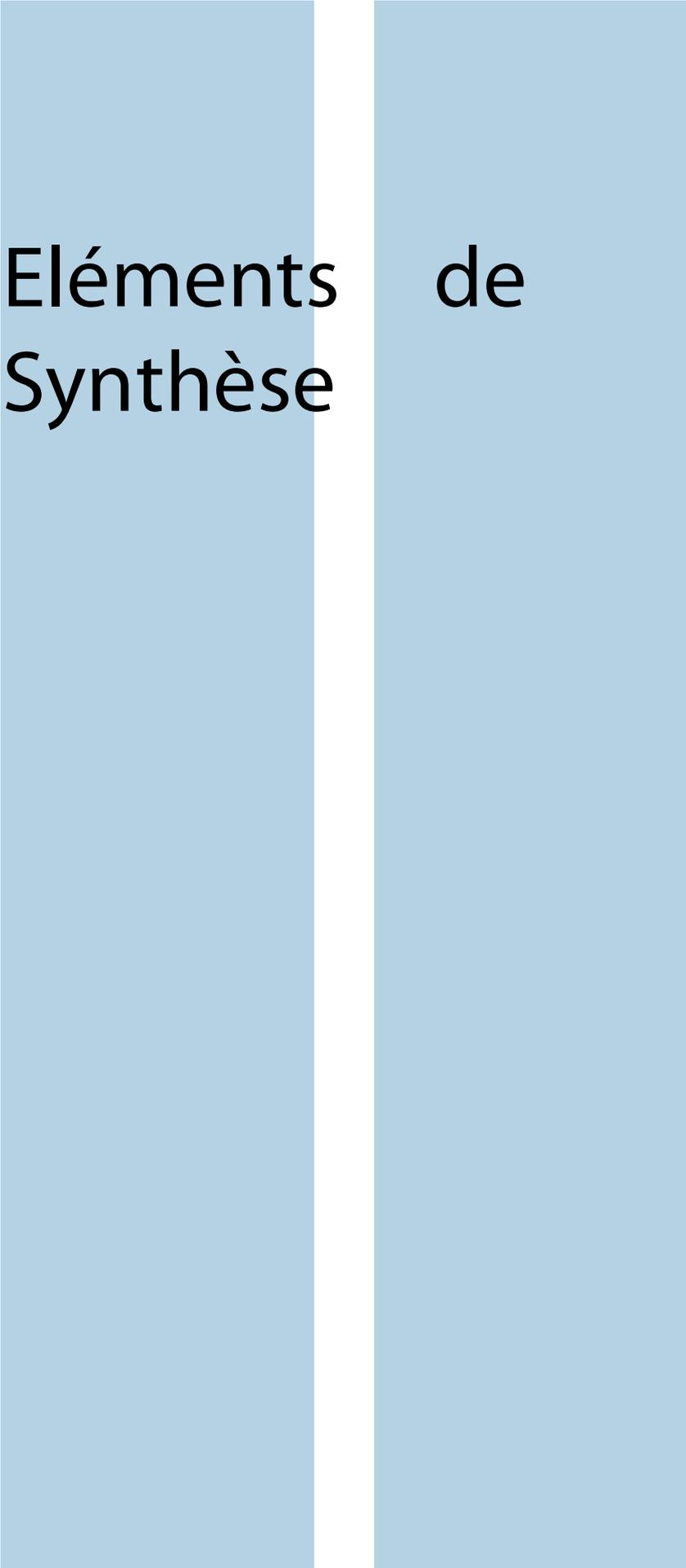


Cliché 34 : Fragments de joints de toiture de l'US 2020 (H. Paitier-Inrap).

- T2 US 2020 : 8 blocs de mortier blanc, avec différentes empreintes (baguettes, surfaces courbes ou planes), pouvant avoir un lien avec la toiture d'un bâtiment (**cliché 34**).
- T3 US 2020 : 1 grand fragment de conduit en terre cuite, se présentant sous la forme d'une grande plaque avec 2 petits retours perpendiculaires, situés vraisemblablement à mi-hauteur ; traces de feu à l'intérieur et mortier rose à l'extérieur (**cliché 35**).
- T3 US 3003 : 2 épais fragments de dalle en terre cuite (43 et 62 mm).
- T3 US 3003 : 2 épais fragments de mortier rose, en connexion (71 mm), formant une plaque quadrangulaire.



Cliché 35 : Fragment de conduit (*tubulus* ?) de l'US 2020 (H. Paitier).

The image features two vertical, light blue rectangular bars positioned side-by-side. The text 'IV. Eléments de Synthèse' is centered horizontally between the two bars. The first bar is on the left and contains the words 'Eléments' and 'Synthèse'. The second bar is on the right and contains the word 'de'.

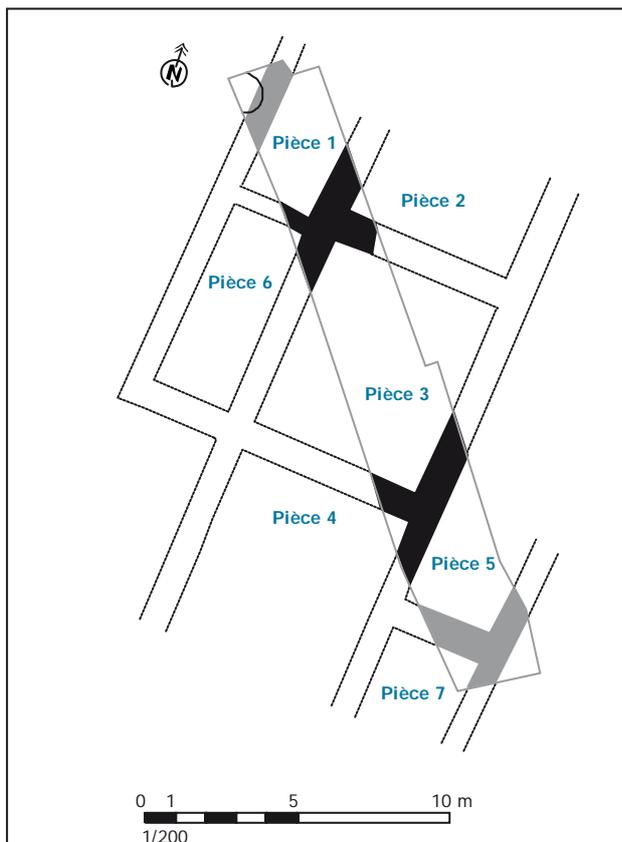
IV. Eléments de Synthèse

4.1 Interprétation des vestiges

Les trois tranchées réalisées ont toutes livrés des vestiges de nature variée et correspondant, comme on pouvait s'y attendre, à plusieurs phases chronologiques de l'établissement de La Guyomerais. Il reste maintenant à interpréter ces éléments et à les corrélés avec la fouille dirigée par A. Provost.

L'implantation de la tranchée 1 a conduit à la découverte d'une série de murs ou de tranchées d'épierrement qui autorisent à restituer 7 salles dont 4 disposent encore de radiers ou de sols en béton (fig. 17).

Fig. 17 : Plan simplifié des pièces attestées dans la tranchée 1 (Dao M. Dupré-Inrap).

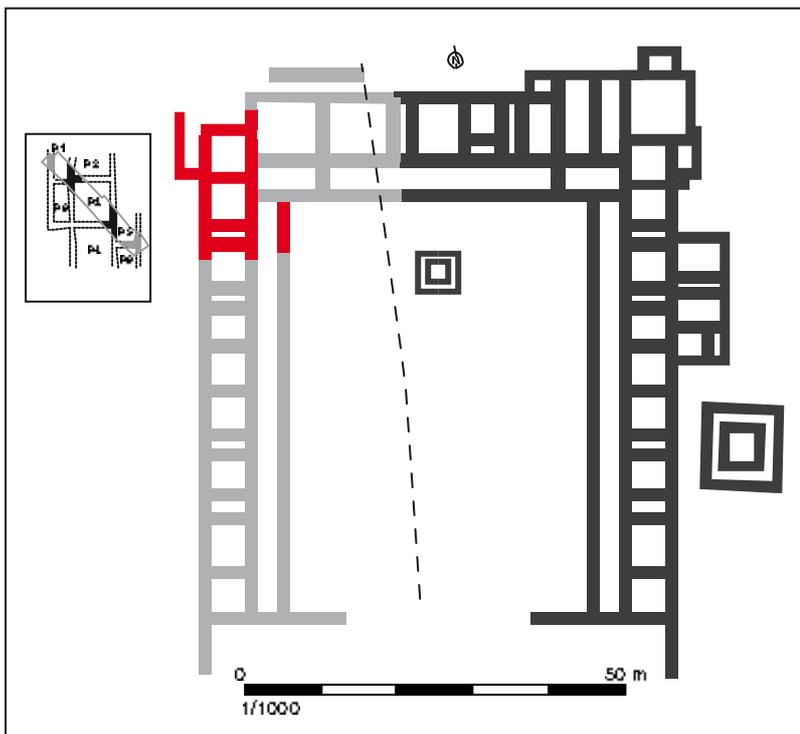


Compte tenu de la superficie ouverte, il est délicat de leur attribuer une fonction précise. Néanmoins quelques pistes se dessinent. La salle 5 semble former un long corridor de 2,40 m de large (mesure interne) positionné en façade du corps de bâti dégagé. On a aussi relevé que la maçonnerie qui ferme cette pièce à l'est dispose *a priori* d'une largeur légèrement inférieure à celles des espaces situés en retrait (0,75 m d'après l'envergure de la tranchée de récupération 1026 contre 0,80 m pour les murs des salles 3 et 4). Ces deux aspects évoquent inmanquablement une galerie portique dont le stylobate est généralement moins large que les maçonneries soutenant les élévations des pièces d'habitat proprement dit. Cette proposition implique dès lors que la tranchée 1 intéresse l'amorce de l'aile ouest jusque là inconnue. Elle confirmerait l'hypothèse d'une troisième aile en retour émise par A. Provost concernant l'établissement du IIIe siècle. La simplicité apparente de la stratigraphie et les relations entre les murs appuieraient une construction d'un seul tenant, à l'exception de la pièce 1 plus récente. La proposition d'un portique à colonnade se heurte cependant à deux écueils. Le premier concerne la tranchée 1027 qui sépare les salles 5 et 7. On peut

toutefois envisager le cloisonnement de cette partie de la galerie. C'est par exemple le cas sur la *villa* de Taden où le portique précédant les salles réservées à l'usage du propriétaire est séparé du reste de l'édifice par une maçonnerie supportant une porte (Ferrette et *al.* 2008, p. 222). Une autre solution ferait du mur illustré par la tranchée 1027 une simple fondation destinée à renforcer la cohésion de cette partie du bâtiment. Dans cette optique les deux salles ne formeraient qu'un seul et même ensemble. Le second écueil, plus problématique, réside dans la largeur utile assez faible de cette pseudo-galerie (2,40 m), ce qui paraît assez étonnant sur un édifice possédant une telle ampleur et surtout en contradiction avec les portiques déjà étudiés dont les largeurs avoisinent les 3 m. Par comparaison, les galeries couvertes de la *villa* des Alleux offrent des dimensions internes de 9 ou 10 pieds (2,66 m à 2,96 m). Il existe donc une certaine incohérence qui invite, à ce stade de l'analyse, à mettre en doute l'hypothèse d'une galerie à l'emplacement des espaces 5 et 7.

Les salles en retrait de ces deux pièces se caractérisent avant tout par des sols apparaissant à des altitudes différentes qui peuvent refléter plusieurs phases de construction et donc de fonctionnement, comme l'atteste la création de la pièce 1, ou des usages particuliers. L'identification d'un béton de tuileau à l'intérieur de la pièce 2 pourrait ainsi dénoncer un espace lié à l'eau, c'est-à-dire thermal. Dans cette optique la salle 3, qui devait disposer initialement du sol le plus haut, peut faire office de vestiaire ou de vestibule autorisant l'accès aux espaces 2, 6 et 4. Cette suggestion n'est pourtant pas confortée par le mobilier découvert. On observe en effet l'absence de tout objet architectural ayant trait à des bains : pilettes, *tubuli* dont 1 exemplaire figure dans le remblai 2020, fragment de *supersura* ou décor peint (1 fragment seulement dans l'US 1028). Les seuls artefacts fréquents dans ce type d'équipement sont les pavages et dalles murales en schiste, mais la découverte de plusieurs éléments de même nature dans les deux autres tranchées invitent à la prudence. Du reste, on peine à reconnaître en plan des salles thermales, même si les espaces sont en grande partie restitués. Par contre, le bâti découvert semble s'accorder dans ses grandes lignes avec l'amorce de l'aile ouest telle qu'elle est présentée dans la CAG (Leroux et Provost 1990, fig. 553, p. 273). On y reconnaît une grande salle rectangulaire (salle 3), suivie d'une seconde dont la taille reste inconnue (salle 4), qui seraient précédées d'une galerie (salles 5 et 7, **fig. 18**).

Fig. 18 : Correspondance entre les vestiges de la tranchée et le plan restitué de la villa du IIIe siècle d'après Leroux et Provost 1990 (Dao M. Dupré-Inrap).



A l'extrémité nord-ouest de la tranchée, la pièce 1 semble correspondre à une annexe envisagée par A. Provost. L'amorce de la pièce 2 pourrait désigner un nouvel espace rectangulaire à la jonction des corps ouest et nord. La principale différence tient à l'existence de la pièce 6 qui démontre qu'une partie de l'aile ouest pourrait être plus développée que ne le laissait supposée la simple restitution par symétrie.

Les vestiges de la tranchée 2 apparaissent beaucoup moins lisibles au premier abord, sans doute parce que plusieurs épisodes chronologiques se superposent. S'il ne fait guère de doute qu'ils concernent l'aile nord de l'établissement, on peine à identifier une galerie portique de façade. La largeur de 0,70 m de la maçonnerie 2007 pourrait désigner le stylobate d'un portique. En outre, une mesure proche de 3 m se retrouve intérieurement entre sa tranchée de récupération 2008 (côté ouest) et le parement supposé de M. 2014 (*supra* **fig. 8**). Cette distance serait en accord avec la largeur du portique de ce corps de bâti. A l'inverse, l'intervalle réduit entre M. 2007 et la tranchée 2001 (2,20 m) ne permet pas d'envisager une fonction à l'hypothétique salle 3.

On retiendra de la tranchée 3 l'absence de restes de maçonneries qui confirme qu'on se trouve à l'extérieur de la *villa*, à l'emplacement d'une cour ou d'un chemin d'après les empierrements en schiste. Ceux-ci sont installés au-dessus d'un remblai, peut-être étalé au III^e siècle d'après la céramique. On serait tenté de relier cet épandage avec l'une des phases d'extension de l'édifice et pourquoi pas la dernière. La découverte de pilettes d'hypocaustes, de fragments de sols de béton, d'éléments architectoniques en schiste, paraît en effet traduire une réfection profonde du bâti, avec pourquoi pas, la reconstruction de la partie thermale. En effet, on peut se demander si l'établissement n'était pas déjà doté de bains avant l'ultime programme architectural. La découverte la plus significative concerne la portion d'enclos qui a manifestement connu deux états de fonctionnement. On peut facilement imaginer que ceux-ci se rapportent aux phases les plus anciennes de l'occupation. L'envergure du fossé initial désigne certainement une des limites de la ferme primitive (phase 1) et doit répondre au creusement oriental repéré par A. Provost. La reprise du tracé, sans doute au début du Haut-Empire, peut à titre de proposition, correspondre à la limite ceinturant le premier bâtiment à fondation maçonnée (phase 2, **fig. 19**).

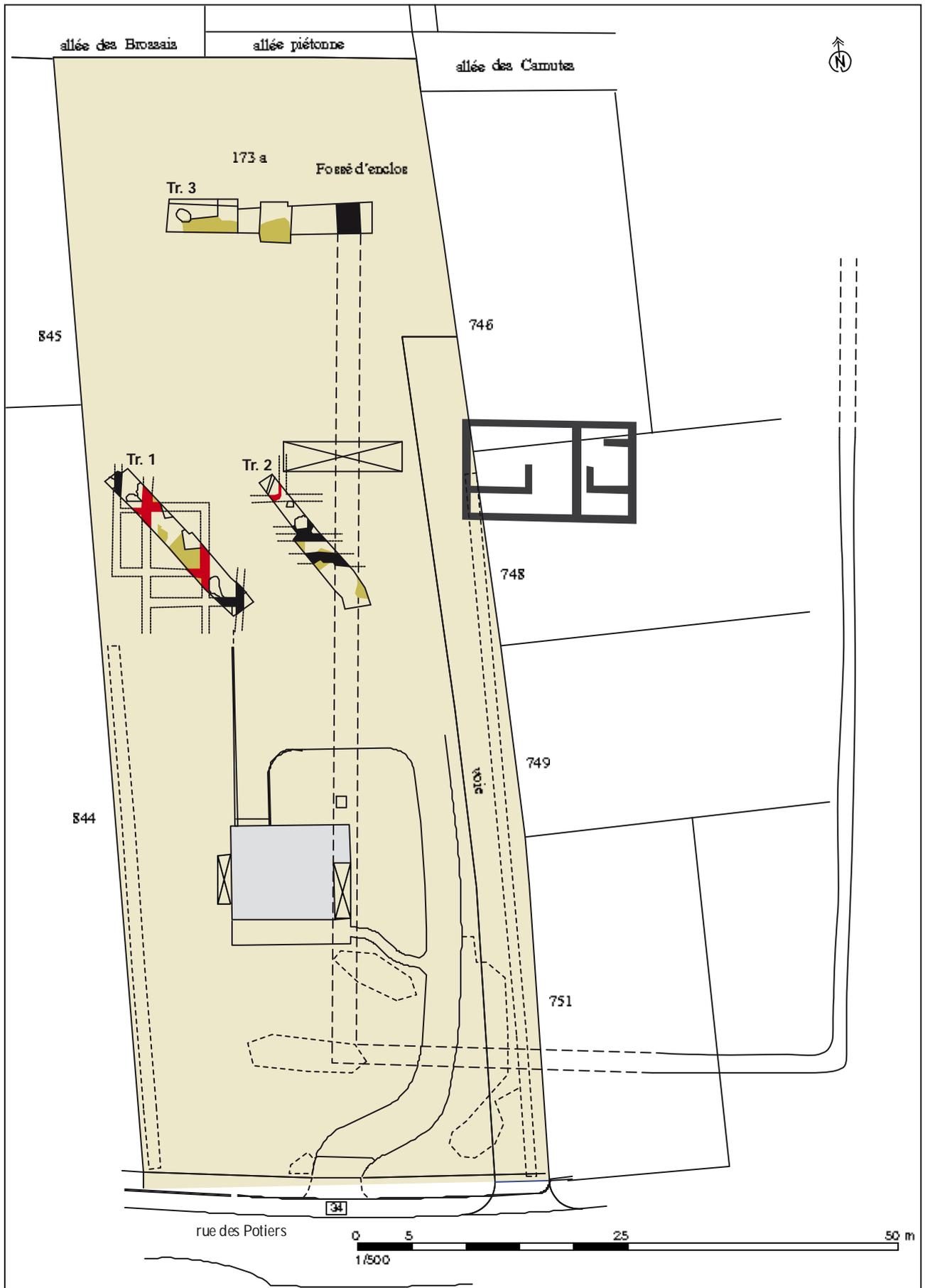


Fig. 19 : Projection du tracé de l'enclos par rapport aux vestiges de la phase 2 (Dac M. Dupré-Inrap).

4.2 Corrélation des sondages avec la fouille de la moitié orientale de la villa

Le raccordement des vestiges découvert à l'occasion du diagnostic avec ceux de la fouille connaît une difficulté majeure. Elle prend sa source dans les limites cadastrales communes entre les deux opérations qui sont peu nombreuses. Les voiries, notamment la rue des Potiers, existaient déjà dans les années quatre vingt. A l'époque, il s'agissait de routes de campagne, aujourd'hui intégrées dans un paysage urbanisé. Leur tracé initial a été redessiné, notamment au niveau des croisements entre la rue des Potiers et celles de La Guyomerais ou de Condate/rue du Gué. Restent les limites cadastrales séparant la parcelle 173 des terrains orientaux ou septentrionaux qui *a priori* n'ont pas changé.

Le recollement des deux opérations a été établi à partir du plan extrait de la CAG de 1990 (Leroux et Provost 1990, fig. 553) et figurant dans l'annexe de l'arrêté de prescription. Ce dernier étant une réduction¹, il a été confronté au plan de fouille du dernier état de la partie résidentielle dressé en 1987 (Provost 1987, La Guyomerais AP 95 Etat 5)². Ce document a été redessiné et replacé à l'échelle 1/500^e sur le fond graphique fourni par l'aménageur. On observe alors une superposition des parcelles très cohérente. Dans un second temps, le plan de l'état 5 a été restitué par symétrie. Le principe directeur est celui retenu par A. Provost, c'est-à-dire que le bassin de la cour résidentielle et la pièce A occupent une position centrale au sein de la composition. Cette reconstitution aboutirait à une emprise est-ouest de 69 m environ.

Dans les deux cas, l'emplacement des fenêtres de diagnostic montre à l'évidence que le bâti de la tranchée 1 se trouverait pour l'essentiel en dehors de l'emprise supposée de la villa du III^e siècle (fig. 20 et 21). Concernant la tranchée 2, on perçoit mal la correspondance de la plupart des murs ou des tranchées de récupération. Cette extrapolation amène même à remettre en cause l'hypothèse qu'une partie des niveaux de circulation rencontrés désigne des sols de cour puisque le stylobate de la galerie de façade n'aurait pas été découvert d'après les deux simulations. On peine donc à retenir l'une des propositions de corrélation, d'autant plus que le bâti de la vignette 1 apparaît suffisamment significatif pour être considéré comme l'amorce de l'aile ouest, ainsi qu'on la vu précédemment.

L'hypothèse d'un mauvais report sur les extraits cadastraux est à prendre en considération. Concernant les relevés de l'Inrap, l'utilisation d'un appareil à visée laser et d'un fond plan émanant d'un géomètre laissent peu place au doute. A propos de la phase 5 de la fouille, il faudrait faire glisser d'environ 9 m la limite ouest de la parcelle sondée (en rouge sur les figures concernées) et les vestiges pour aboutir à une superposition cohérente (fig. 22). Une même situation se produit avec le plan publié en 1990 (fig. 23). Dans les deux cas, les maçonneries de la tranchée 1 coïncident cependant assez bien avec le bâti restitué. On observe même des dimensions proches concernant la largeur de certaines salles, mais seule l'amorce de l'aile ouest aurait été touchée par l'intervention. Les correspondances sont moins évidentes à propos de la tranchée 2 où la galerie du corps nord n'aurait pas été dégagée dans toute sa largeur. D'une manière générale, ces tentatives de recollement souligneraient un problème de report de l'établissement de la phase 5 sur le fond cadastral, difficilement compréhensible, puisqu'il ne pose aucun souci majeur dans le sens nord-sud.

¹ On note à ce titre un problème d'échelle entre le plan de 1990 et celui de 1987 qui s'explique certainement par des réductions successives d'un document original.

² Nous tenons à exprimer nos remerciements à A. Provost, archéologue indépendant, qui nous a fait parvenir ce document par l'intermédiaire de M.-D. Pinel, documentaliste au SRA, que nous remercions également pour son concours.

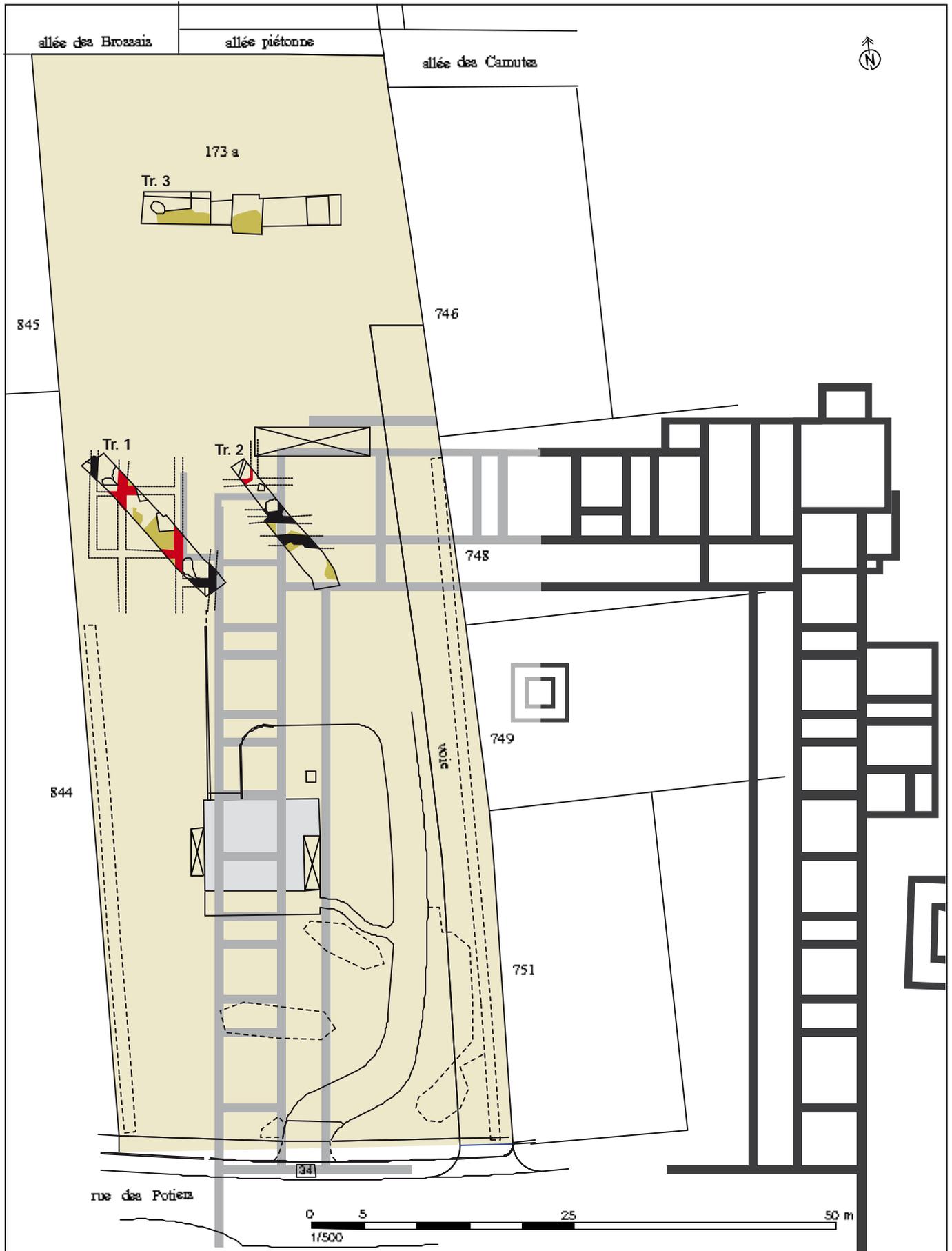


Fig. 20 : Positionnement des vestiges du diagnostic sur le plan de la phase 5 (Dao, M. Dupré-Inrap, d'après Leroux et Provost 1990).

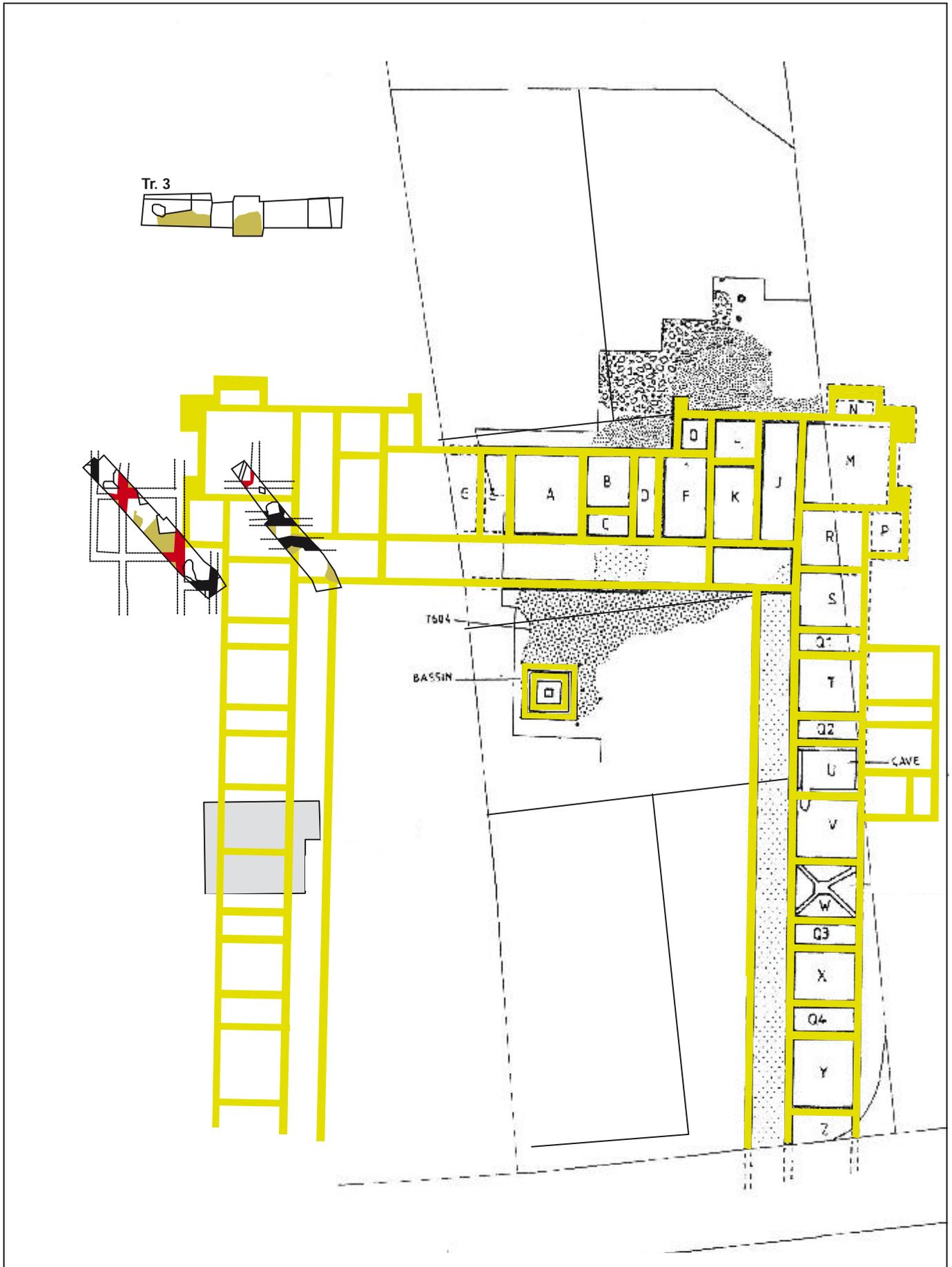


Fig. 21 : Positionnement des vestiges du diagnostic sur le plan de la phase 5 (Dao, M. Dupré-Inrap, d'après Provost 1987).

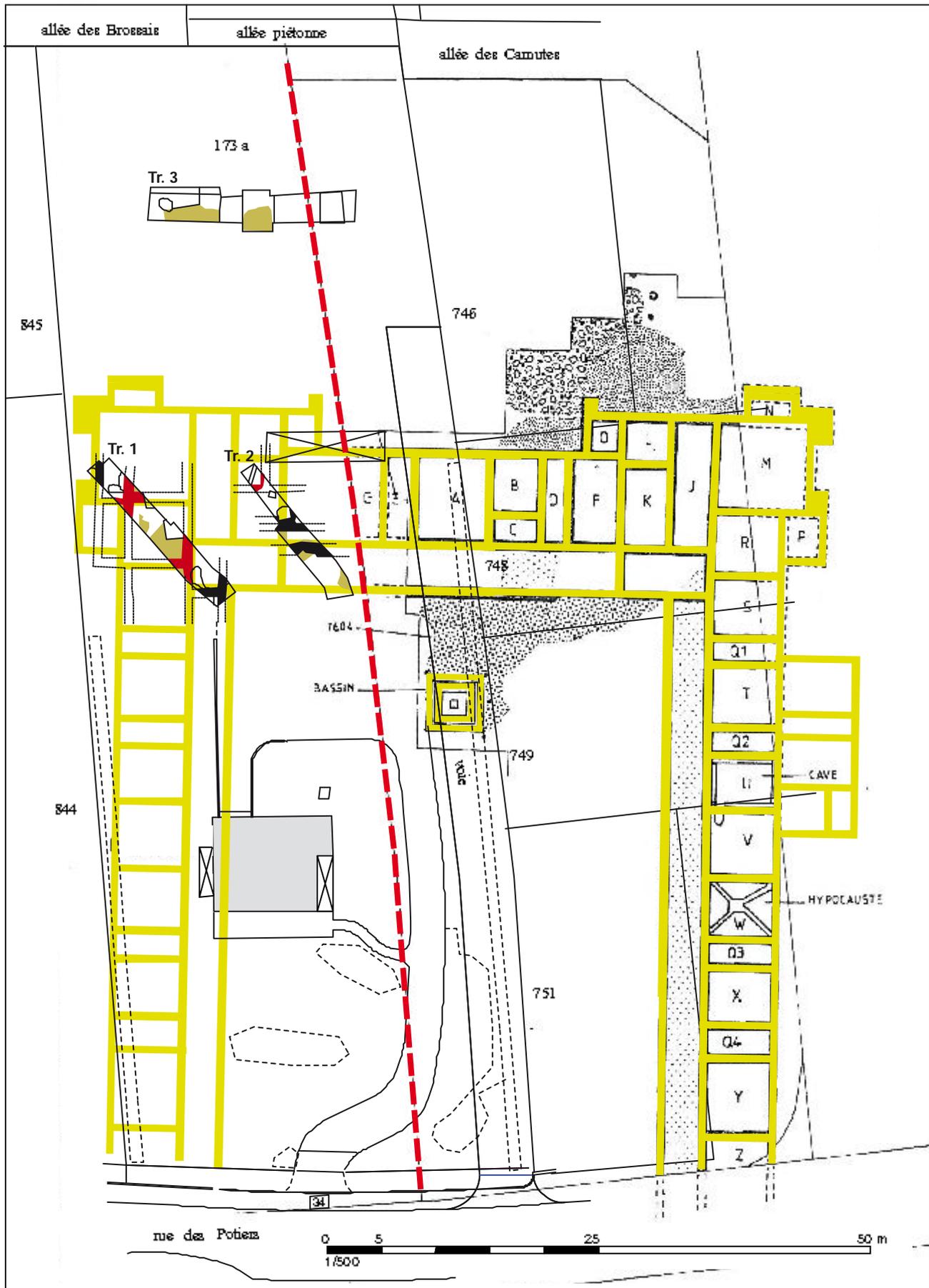


Fig. 22 : Illustration de l'écart entre la limite parcellaire figurée sur le plan de 1987 et les données du diagnostic (Dao M. Dupré-Inrap, d'après Provost 1987).

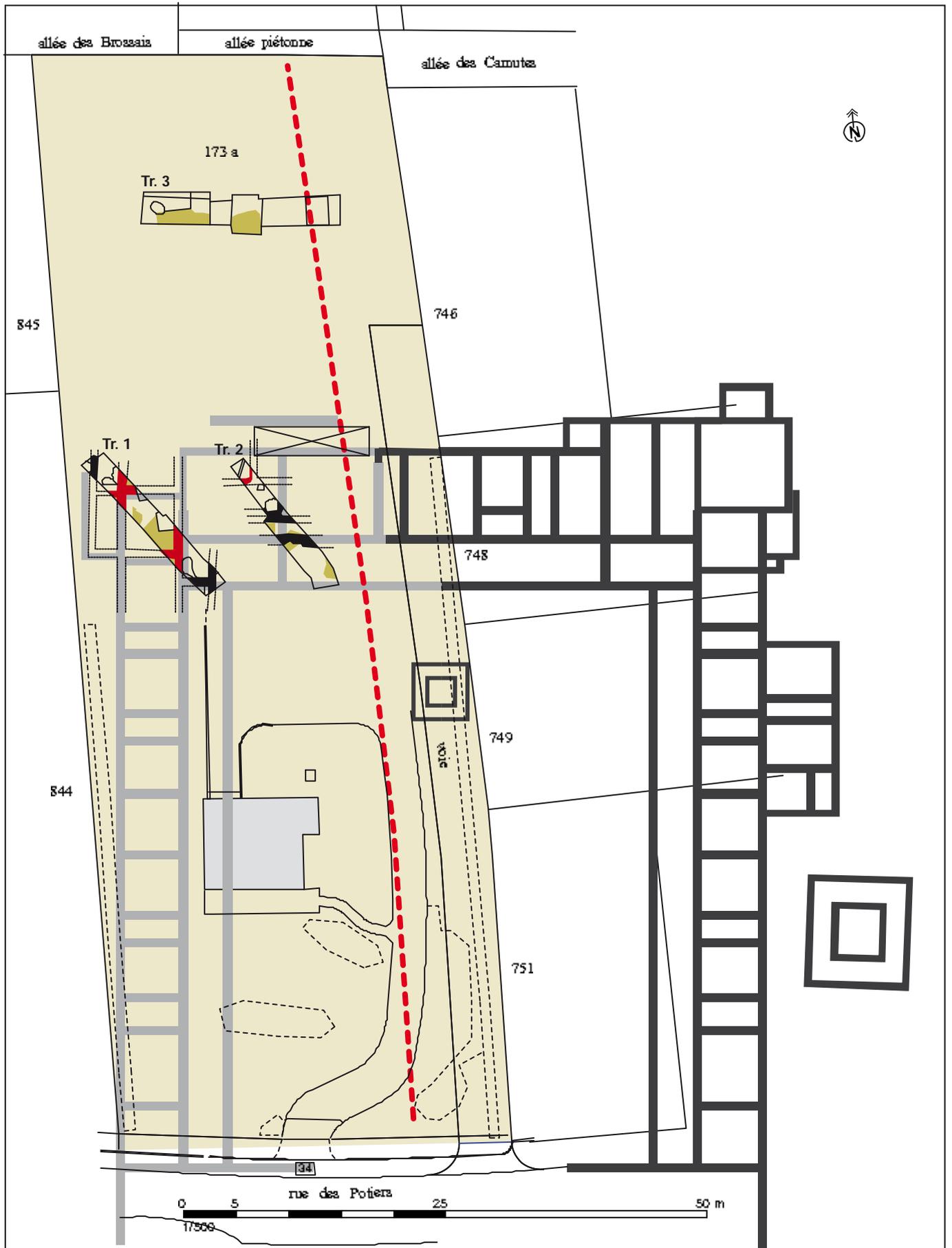


Fig. 23 : Illustration de l'écart entre la limite parcellaire figurée sur le plan de 1990 et les données du diagnostic (Dao M. Dupré-Inrap, d'après Leroux et Provost 1990).

C'est sans doute dans le développement même de l'établissement qu'il faut rechercher la source de ces décalages. Une hypothèse considère que l'angle nord-ouest de l'établissement est occupé par un pavillon plus important et plus profond qu'à l'opposé. Elle expliquerait l'absence de réelle adéquation entre les vestiges de la tranchée 2 et le plan restitué. On pense bien entendu aux thermes de l'établissement. Depuis la cour intérieure, ce dernier serait toujours axé sur une ligne traversant la pièce A et le bassin. Une proposition beaucoup plus convaincante admet que l'aile nord est tout simplement plus longue que prévue. Elle conduit à déplacer l'axe de symétrie de la *villa* (en rouge sur la figure concernée) de la pièce A au couloir E qui la borde à l'ouest. Cela aboutirait à une symétrie parfaite avec notamment des pendants aux pièces B, C, D et F (**fig. 24**). D'après cette proposition, la cohérence des murs de la tranchée 1 avec le plan restitué est assez troublante et l'aile ouest aurait à peine été effleurée par l'intervention. L'espace 7 correspond bien quant à lui au portique qui bénéficie ici d'une largeur inférieure aux autres galeries. Concernant les maçonneries de la tranchée 2, la superposition est moins évidente, même s'il existe des recouvrements satisfaisants. Le stylobate de la galerie de l'aile nord n'aurait en tout état de cause pas été retrouvé et les niveaux extérieurs de circulation reconnus pourraient matérialiser des états antérieurs à l'établissement du III^e siècle. On ajoutera que cette disposition centrée autour d'un couloir est très classique ; elle se retrouve sur la *villa* des Alleux à Taden (Ferrette 2009, p. 56, fig. 6) ou sur celle de La Gauvenais à Corseul. Elle expliquerait ainsi les aménagements repérés dans la tranchée 3, si ceux-ci désignent bien une cour, le couloir E pouvant permettre son accès. C'est donc l'hypothèse d'une *villa* à double cour qui se trouve posée en filigrane. Reste évidemment la question du bassin retrouvé en 1987 qui est sensé se situer sur l'axe de symétrie de la composition. On ne peut écarter l'idée d'un équipement similaire à l'intérieur de la parcelle 173. A ce stade de l'analyse, il n'est pas possible de développer le raisonnement.

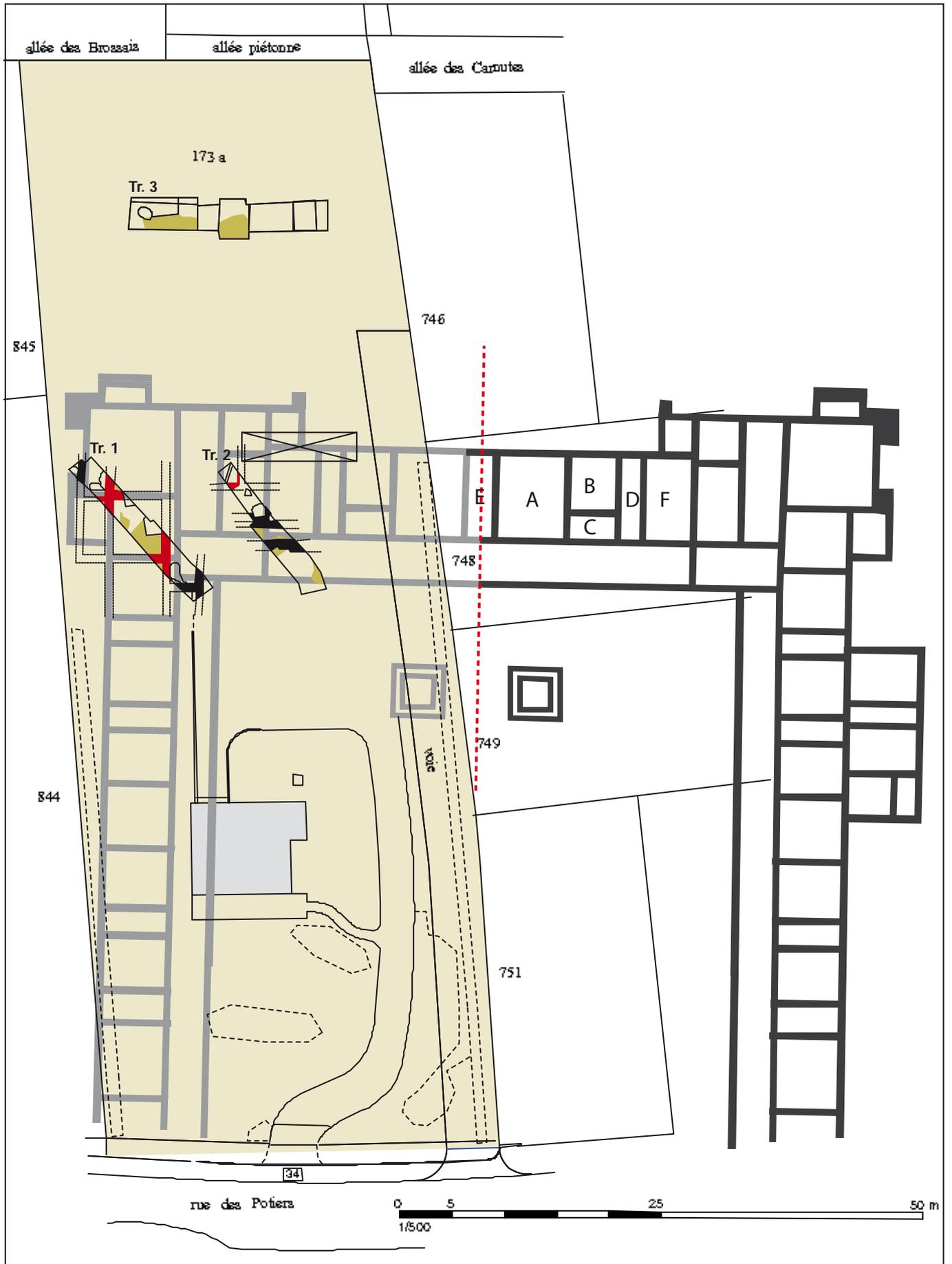


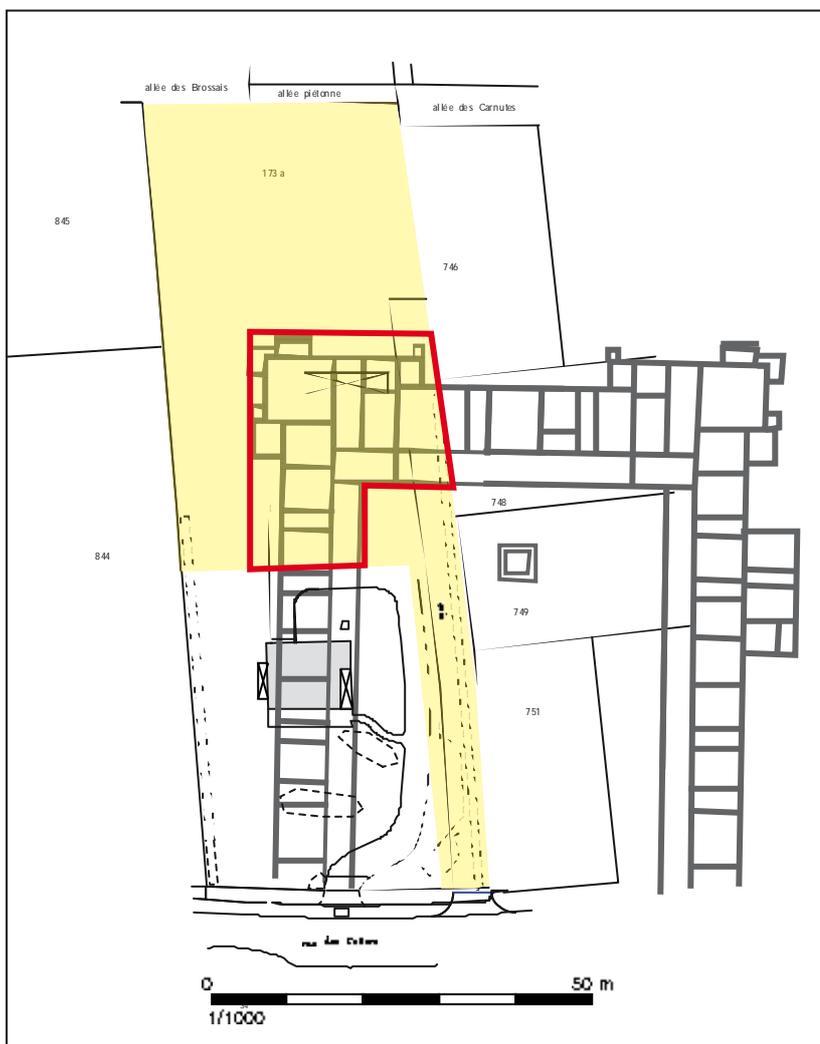
Fig. 24 : Adéquation des vestiges découverts et du plan restitué de la villa après déplacement de son axe de symétrie (Dao M. Dupré-Inrap, d'après Leroux et Provost 1990)

4.3 Conclusion

Même si la correspondance des vestiges découverts avec la fouille conduite par A. Provost souffre de difficultés, elle n'en constitue pas moins une question de premier ordre. En effet, ces tentatives de corrélation sont susceptibles d'orienter une future intervention. Cela concerne aussi bien la problématique que l'étude surfacique du bâti, cette dernière pouvant évoluer en fonction des hypothèses énoncées ci-dessus.

Dans le cas d'un problème de calage de la fouille sur le fond cadastral, on peut retenir le plan proposé par A. Provost qui organise la *villa* du IIIe siècle autour d'un axe de symétrie traversant le bassin et la pièce A. Dans cette optique, l'étude du bâti est estimée à 700 m² (fig. 25).

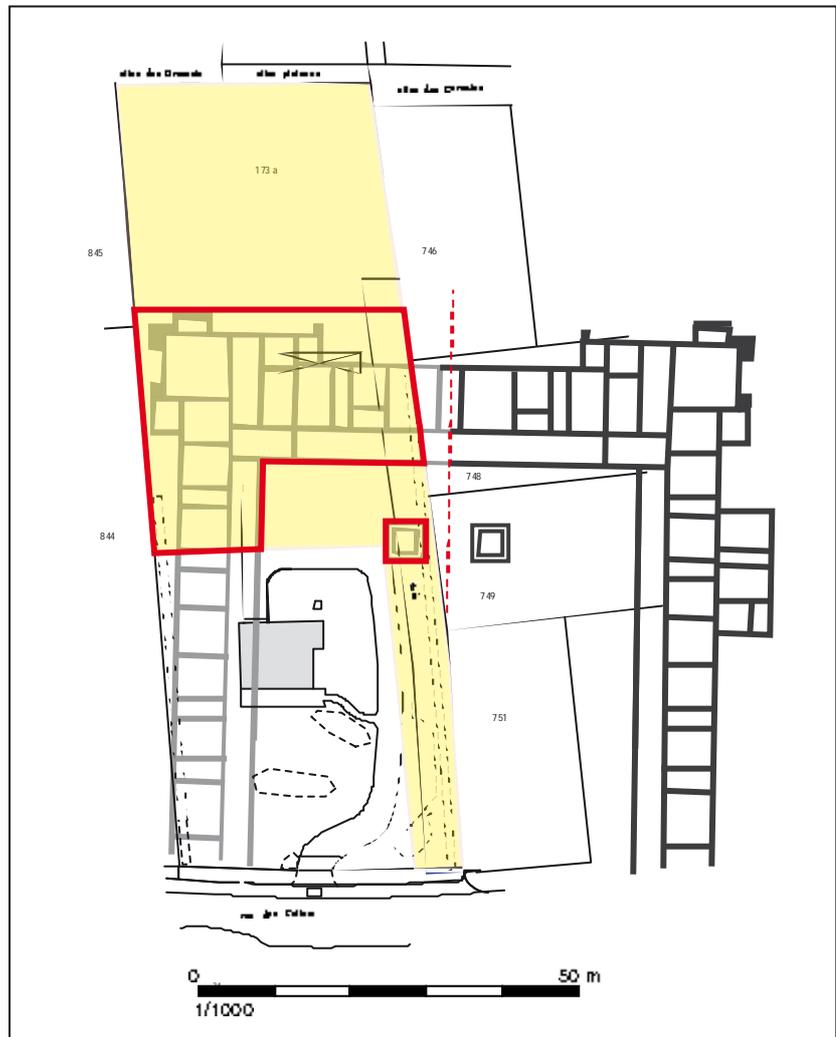
Fig. 25 : Hypothèse 1 : estimation de la surface bâtie à fouiller (en rouge) reportée sur l'emprise du diagnostic (Dao M. Dupré/R. Ferrette-Inrap).



Si le bâtiment se déploie autour d'un couloir axial et dispose d'une parfaite symétrie, la surface d'étude est légèrement plus importante et voisine de 850 m². Cette théorie, qu'on privilégie, nécessite un décapage jusqu'à la future voirie, afin de vérifier ou non l'existence d'un second bassin (fig. 26). On ajoutera que cette seconde hypothèse pose évidemment la question de l'articulation des édifices des phases 3 et 4 autour de ce même couloir, c'est-à-dire que ceux-ci pourraient couvrir une surface plus importante. Cela impliquerait la conservation potentielle

de remblais ou niveaux de circulation antérieurs à l'établissement du IIIe siècle dans la portion non fouillée de l'aile nord.
 Dans les deux cas, la nécessité d'étudier la zone au nord de la villa apparaît évidente. Elle évitera de mauvaises surprises et permettra de relier les vestiges de la tranchée 3 au bâti.

Fig. 26 : Hypothèse 2 : estimation de la surface bâtie à fouiller (en rouge) reportée sur l'emprise du diagnostic (Dao M. Dupré/R. Ferrette-Inrap).



v. Conclusion
Générale

Les résultats du diagnostic mené au 34 rue des Potiers sont largement positifs. L'intervention a permis d'aborder la suite de la *villa* fouillée par A. Provost qui est un établissement de grande envergure qui n'a à ce jour que peu d'équivalents en Bretagne. Les différents sondages ont montré le potentiel archéologique de la parcelle A0 173, avec la possibilité d'étudier non seulement la continuité de l'édifice final, mais également les phases antérieures. La puissance stratigraphique est difficilement quantifiable à la lumière des deux tranchées ayant concerné le bâti, le sol naturel n'ayant jamais été atteint. On l'estimera à 30/40 cm avec la possibilité de tomber, notamment dans la partie ouest, sur de puissants remblais d'installation dont l'étude peut être rapide. D'autres inconnus subsistent, en premier lieu l'extension exacte du bâti, suivant les hypothèses développées auparavant. L'un des enjeux de la fouille sera donc de trancher entre les deux grandes théories envisagées par un décapage exhaustif. Elle devra aussi s'attacher au raccordement précis des données de la fouille conduite par A. Provost.

La localisation des thermes est encore une source de questionnement, même si la tranchée 1 a pu les effleurer. Au regard des observations antérieures et de la configuration de l'établissement, on est tenté de suivre A. Provost et de les situer à l'angle des corps nord et ouest. Une localisation à l'extrémité de l'aile ouest apparaît en effet peut crédible. Leur emprise est évidemment inconnue, tout comme leur état de conservation. Il est aussi possible que ces bains ont pu apparaître avant le dernier programme architectural, impliquant sans doute des réorganisations importantes. Enfin, la dernière interrogation concerne d'éventuels aménagements entre la tranchée 3 et le secteur construit.

On conclura ce dossier en soulignant l'intérêt du mobilier, déjà mis en exergue par A. Provost. La présence de monnaies tardives, dont une de Magnence, de céramiques du III^e siècle ou du suivant constitue indéniablement un intérêt supplémentaire à l'étude de cette *villa*, en permettant d'offrir des repères chronologiques rarement abordés sur des sites de même nature. On rappellera, pour montrer l'apport du site de La Guyomerais, que les chronologies des établissements de Taden ou de Ploufragan peinent à atteindre le I^{er} quart du III^e siècle, alors que dans le second exemple une occupation plus tardive est suggérée par le plan de certaines pièces. La *villa* de la rue des Potiers est donc à même de fournir de précieux jalons chronologiques pour une période peu documentée, jalons qui pourront être confrontés aux données recueillies sur le site de la Visitation à Rennes (Ferrette 2008). La découverte d'enduits peints, d'éléments de décor architectonique, de petits mobiliers en alliage cuivreux, démontre également le potentiel d'étude d'un établissement les plus riches actuellement connus en Bretagne.

**Diagnostic Noyal/Châtillon-sur-Seiche (35) – 34, rue des Potiers, 2011 :
INVENTAIRE DU MOBILIER NON CERAMIQUE**

Tr.	US	Matière	Identification	Nb Frag.	NMI
1	1015	lithique	schiste (plaques, 1 ornée)	2	2
1	1028	enduit peint	enduit peint (rouge)	1	1
1	1028	lithique	schiste (plaques)	8	8
1	1028	métal-fer	clou	2	2
1	déblais	métal-alliage	vis (contemp)	1	1
1	déblais	métal-brz	indét. (extrémité pointue)	1	1
1	déblais	métal-brz	indét. (plat, décoré)	1	1
1	déblais	métal-indét.	indét. (lamelle repliée)	1	1
1	déblais	métal-plomb	indét. (anneau assymétrique déformé)	1	1
1	déblais	métal-plomb	indét. (informe)	5	5
1	décap	lithique	schiste (plaques)	5	5
1	décap	métal-brz	indét. (plaque fragmentaire repliée sur elle-même)	1	1
1	décap	métal-brz	rivet décoratif	1	1
1	décap	métal-fer	clous	4	4
1	décap	métal-fer	rondelle	1	1
1	décap	métal-plomb	indét. (anneau assymétrique déformé)	1	1
1	décap	métal-plomb	indét. (grands fragments informes)	2	1
1	décap	métal-plomb	indét. (plaque épaisse)	1	1
2	2001	lithique	marbre (plaque, bord)	1	1
2	2003	métal-brz	fibule	1	1
2	2007	lithique	plaque	1	1
2	2012	lithique	schiste (plaques)	2	2
2	2020	lithique	schiste (plaques)	3	3
2	2020	métal-brz	fibule	1	1
2	2020	métal-fer	clou	3	3
2	2020	métal-plomb	indét. (informe)	1	1
2	2020	mortier	mortier blanc	8	8
2	2020	os	épingle	2	2
2	décap	lithique	marbre (plaque)	1	1
2	décap	métal-brz	indét. (attache ? pendentif ?)	1	1
2	décap	métal-brz	indét. (plat, décoré)	1	1
2	décap	métal-brz	indét. (plat, décoré)	1	1
2	décap	métal-fer	clou	1	1
2	décap	métal-indét.	monnaie de 10c de 1974	1	1
2	décap	métal-plomb	élt cornier (1 extrémité épatée)	1	1
2	décap	métal-plomb	indét. (informe)	4	4
2	décap	métal-plomb	indét. (replié sur lui même)	1	1
2	décap	terre cuite archit.	tuile	1	1
3	3001	métal-fer	clou	2	2
3	3001	os	faune	1	1
3	3003	lithique	marbre ou calcaire (plaque)	1	1
3	3003	lithique	schiste (plaques)	17	17
3	3003	métal-brz	fibule	1	1
3	3003	métal-brz	instrument (extrémité épatée)	1	1
3	3003	mortier	mortier blanc	1	1
3	3003	mortier	mortier rose	3	3
3	3003	terre cuite archit.	dalle	2	2
3	3004	enduit peint	enduit peint (blanc, rouge)	1	1
3	3004	lithique	granit	1	1
3	3004	lithique	marbre (plaque)	15	15
3	3004	lithique	schiste (plaques)	12	12
3	3004	os	faune	6	6

3	3020	terre cuite archit.	canalisation	1	1
3	décap	métal-brz	anneau	1	1
3	décap	métal-brz	clou (tête large plate)	1	1
3	décap	métal-brz	indét. (plaques)	3	3
3	décap	métal-brz	indét. (tige)	1	1
3	décap	métal-fer	clou	2	2
3	décap	métal-indét.	plaque avec n° inscrit	1	1
3	décap	métal-plomb	indét. (informe)	16	1
3	décap	métal-plomb	indét. (plaques)	4	1
3	décap	métal-plomb	rouelle	1	1
HS	détecteur	métal-plomb	indét. (informe)	6	1

Bibliographie

- Blazkiewicz, Jigan 1991** : BLASZKIEWICZ (P.), JIGAN (C.), Le problème de la diffusion et de la datation de la céramique sigillée d'Argonne décorée à la molette des IV^e - V^e siècles dans le nord-ouest de l'Empire in SFECAG, *Actes du congrès de Cognac*, 1991, 385-414.
- Chenet 1941** : CHENET (G.), *La céramique gallo-romaine du IV^e siècle et la terre sigillée décorée à la molette*, Mâcon, 1941.
- Crummy 1983** : CRUMMY (N.), *The Roman small finds from excavations in Colchester 1971-9*, Colchester : Colchester Archaeological Trust, *Colchester Archaeological Reports* 2, 1983 (BSA).
- Ferrette 2008** : FERRETTE (R.), CI- La céramique, in Chevet et al. 2008, *Les fouilles du couvent de la Visitation*, RFO de fouille préventive, Rennes, SRA Bretagne, 123-205.
- Ferrette 2009** : FERRETTE (R.), La villa des Alleux à Taden dans les Côtes d'Armor. Aperçus de l'évolution d'un établissement rural de la cité des Coriosolites, *Armorica*, 3, 2009, p. 47-64.
- Ferrette et al. 2008** : FERRETTE (R.), DUPRE (M.), LABAUNE-JEAN (F.), LE CLOIREC (G.) et SIMON (L.), *Taden - Zac des « Alleux » (parcelle 1747, section D)*, RFO de fouille préventive, Rennes, SRA Bretagne, 2008, 271 p.
- Ferrette et al. 2009** : FERRETTE (R.), DUPRE (M.) et SIMON (L.), Ploufragan (22), Rue des Bosses (Parcelles 151, 154, 155 et 156, section AZ),), RFO de fouille préventive, Rennes, SRA Bretagne, 2009, 168 p.
- Feugère 1985** : FEUGERE (M.), *Les fibules en Gaule méridionale, de la conquête à la fin du V^e siècle après J.-C.* Paris, 1985 (Rev. Arch. de Narbonnaise, Suppl. 12).
- Gricourt et al. 1977** : GRICOURT (D.), PITON (D.) et BAYARD (D.), La sigillée d'Argonne décorée à la molette à Bavai (Nord), *Cahiers Archéologique de Picardie*, 1977, 4, 205-219.
- Langouët 1977** : LANGOUET (L.), Un nouveau lot de céramiques d'Argonne décorées à la molette retrouvé à Alet (Saint Malo). Réflexions sur les importations de cette céramique en Armorique, *Dossiers du CERAA*, 5, 1977, 3-18.
- Langouët et Daire 1989** : LANGOUET (L.), DAIRE (M.-Y.), *La civitas gallo-romaine des Coriosolites, le milieu rural*, Institut Culturel de Bretagne, Skol-Uhel Ar Vro, CeRAA, 1989, 81 p.
- Leroux et Provost 1990** : LEROUX (G.), PROVOST (A.), Carte archéologique de la Gaule, L'Ille-et-Vilaine (35), Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1990.
- Pouille, Labaune 2008a** : POUILLE (D.), LABAUNE (F.), La fouille du campus de la place Hoche in POUILLE (D.) dir. - Rennes Antique, Rennes, 2008, 89-160.
- Pouille, Labaune 2008b** : POUILLE (D.), LABAUNE (F.), La fouille du parking de la place Hoche in POUILLE (D.) dir. - Rennes Antique, Rennes, 2008, 161-249.
- Provost 1987** : PROVOST (A.), *La villa Gallo-romaine de la Guyomerais - Chatillon sur Seiche - Ille et-Vilaine "La pars urbana"*, Rapport de fouille de sauvetage programmé, Rennes SRA Bretagne, 1987
- Provost 1990** : Provost (A.), *Nos ancêtres les Riedones, la villa gallo-romaine de Châtillon-sur-Seiche*, Catalogue d'exposition, Ecomusée du Pays de Rennes - La Bintinnais, 1990, 60 p.
- Riha 1990** : RIHA (E.), *Der römische Schmuck aus Augst und Kaiseraugst*, Augst, 1990 (Forschungen in Augst, 10).
- Sellès 2001** : SELLES (H.), *Céramiques gallo-romaines à Chartres et en Pays camute, catalogue typologique*, Chartres, 2001.
- Simon 2002** : SIMON (L.), Mobiliers domestiques en usage au cours du troisième quart du II^e siècle dans une communauté rurale armoricaine : le site du Manoir de la Coudre à La Mézière (Ille-et-Vilaine) in SFECAG, *Actes du Congrès de Bayeux*, 2002, 185-203.
- Simon 2006** : SIMON (L.), Mobiliers en usage chez les Riedones au cours du Haut-Empire : l'exemple de Gévézé (Ille-et-Vilaine) in SFECAG, *Actes du Congrès de Bayeux*, 2006, 673-676.

Liste des figures

- Fig. 1 :** Localisation de l'intervention (Dao M. Dupré-Inrap).
- Fig. 2 :** Localisation de l'emprise du diagnostic sur la parcelle AO 713 (Dao M. Dupré – Inrap, fond de plan : Direction générale des finances publiques).
- Fig. 3 :** Evolution de l'établissement de La Guyomerais (Dao R. Ferrette-Inrap, d'après Provost et Leroux 1990).
- Fig. 4 :** Implantation théorique des sondages archéologiques sur l'emprise du diagnostic et d'après le plan restitué de la villa du III^e siècle reporté sur une photographie aérienne (Dao T. Arnoux/R. Ferrette-Inrap, cliché Géoportail).
- Fig. 5 :** Plan général des vestiges découverts (Dao M. Dupré-Inrap).
- Fig. 6 :** Plan détaillé des vestiges de la tranchée 1 (Dao M. Dupré-Inrap).
- Fig. 7 :** Proposition de restitution à partir des maçonneries des pièces de la tranchée 1 (Dao M. Dupré-Inrap).
- Fig. 8 :** Plan détaillé des vestiges de la tranchée 2 (Dao M. Dupré-Inrap).
- Fig. 9 :** Proposition de restitution à partir des maçonneries des pièces de la tranchée 2 (Dao M. Dupré-Inrap).
- Fig. 10 :** Plan des vestiges de la tranchée 3 (Dao M. Dupré-Inrap).
- Fig. 11 :** Profil et remplissage du fossé 3007 (Dao M. Dupré-Inrap).
- Fig. 12 :** Sigillée de l'US 2001 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).
- Fig. 13 :** Mobilier céramique de l'US 2007 (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).
- Fig. 14 :** Mobilier de l'US 2020 – sigillée (n° 1 et 2), mi-fine de mode B (n° 3 à 5), commune de mode A (n° 6 à 9), commune de mode B (n° 10 à 13) (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).
- Fig. 15 :** Mobilier de l'US 2020 – commune de mode B (n° 1 à 10) ; céramique non tournée (n° 11) (Relevés et Dao R. Delage-Inrap).
- Fig. 16 :** Mobilier en verre de l'US 2007 (L. Simon-Inrap).
- Fig. 17 :** Plan simplifié des pièces attestées dans la tranchée 1 (Dao M. Dupré-Inrap).
- Fig. 18 :** Correspondance entre les vestiges de la tranchée et le plan restitué de la villa du III^e siècle d'après Leroux et Provost 1990 (Dao M. Dupré-Inrap).
- Fig. 19 :** Projection du tracé de l'enclos par rapport aux vestiges de la phase 2 (Dao M. Dupré-Inrap).
- Fig. 20 :** Positionnement des vestiges du diagnostic sur le plan de la phase 5 (Dao, M. Dupré-Inrap, d'après Leroux et Provost 1990).
- Fig. 21 :** Positionnement des vestiges du diagnostic sur le plan de la phase 5 (Dao, M. Dupré-Inrap, d'après Provost 1987).
- Fig. 22 :** Illustration de l'écart entre la limite parcellaire figurée sur le plan de 1987 et les données du diagnostic (Dao M. Dupré-Inrap, d'après Provost 1987).
- Fig. 23 :** Illustration de l'écart entre la limite parcellaire figurée sur le plan de 1990 et les données du diagnostic (Dao M. Dupré-Inrap, d'après Leroux et Provost 1990).
- Fig. 24 :** Adéquation des vestiges découverts et du plan restitué de la villa après déplacement de son axe de symétrie (Dao M. Dupré-Inrap, d'après Leroux et Provost 1990).
- Fig. 25 :** Hypothèse 1 : estimation de la surface bâtie à fouiller (en rouge) reportée sur l'emprise du diagnostic (Dao M. Dupré/R. Ferrette-Inrap).
- Fig. 26 :** Hypothèse 2 : estimation de la surface bâtie à fouiller (en rouge) reportée sur l'emprise du diagnostic (Dao M. Dupré/R. Ferrette-Inrap).

Liste des clichés

- Cliché 1 :** Illustration depuis le sud de la tranchée 2 et du cadre de l'intervention (R. Ferrette-Inrap, inv. 13 04 2011 3995).
- Cliché 2 :** M. 1010 et l'amorce du sol 1009 (à gauche de la mire) reconnaissable à son bourrelet s'appuyant sur M. 1007 depuis l'ouest (R. Ferrette-Inrap, inv. 14 04 2011 4037).
- Cliché 3 :** Les maçonneries 1007 et 1011 encadrant le sol 1013. A l'emplacement de la mire, les creusements 1005 et 1006 et à l'arrière plan le mur 1010 depuis le nord (P. Cocherel-Inrap, inv. 13 04 2011 3973).
- Cliché 4 :** Détail depuis l'ouest du sol 1009 délimité par M. 1011 et M. 1007 et recouvert par un remblai de démolition (P. Cocherel-Inrap, inv. 13 04 2011 3475).
- Cliché 5 :** Détail depuis l'ouest de la conservation de la maçonnerie M. 1019 (L. Aubry-Inrap, inv. 12 04 2011 3956).
- Cliché 6 :** Détail depuis l'ouest du radier 1016 noyé dans du mortier. A gauche, la cave à pommier 1017 (L. Aubry-Inrap, inv. 12 04 2011 3959).
- Cliché 7 :** Détail depuis l'est du sol 1022 fonctionnant avec M. 1019 et M. 1021 (P. Cocherel-Inrap ; inv. 13 04 2011 3987).
- Cliché 8 :** Tranchée de récupération 1026 et 1027 depuis le sud. On perçoit sur le côté est de 1026 le remplissage de schiste de la fosse 1029 (L. Aubry-Inrap, inv. 14 04 2011 4044).
- Cliché 9 :** Détail depuis l'est de M. 2014 conservé sous la terre végétale et sous 2012. L'arrachage des pierres correspond à l'emplacement d'une ancienne cave à fruitier (R. Ferrette-Inrap ; inv. 14 04 2011 4019).
- Cliché 10 :** Détail depuis l'ouest de M. 2015 qui vient s'appuyer contre M. 2014 (R. Ferrette-Inrap ; inv. 14 04 2011 4021).
- Cliché 11 :** Vue depuis le sud du remblai 2020 recouvert par le radier et sol 2016 (R. Ferrette-Inrap ; inv. 14 04 2011 4024).
- Cliché 12 :** Extrémité nord de la tranchée 2 depuis l'est. On perçoit le sol érodé 2016 et la saignée brune 2017 comblée de matériaux antiques (R. Ferrette-Inrap ; inv. 14 04 2011 4025).
- Cliché 13 :** Vue depuis l'est du mur 2008 et de sa tranchée de récupération 2007. Sur sa droite se devine la tranchée 2010 coupée par la cave à pommier 2011 (R. Ferrette-Inrap ; inv. 13 04 2011 3966).
- Cliché 14 :** La tranchée 2001 depuis l'est. De part et d'autre, le sol 2002 (R. Ferrette-Inrap ; inv. 13 04 2011 3996).
- Cliché 15 :** Détail depuis l'est du dépôt 2003 contenant des enduits peints à sa base (R. Ferrette-Inrap ; inv. 13 04 2011 4000).
- Cliché 16 :** Détail depuis l'est du cailloutis 2004 (R. Ferrette-Inrap ; inv. 13 04 2011 4009).
- Cliché 17 :** Coupe du fossé 3007 depuis le nord (R. Ferrette-Inrap ; inv. 18 04 2011 4073).
- Cliché 18 :** Détail de la portion nord-est de l'empierrement 3002 et de la couche charbonneuse 3003 sous-jacente (P. Cocherel-Inrap ; inv. 15 04 2011 4066).
- Cliché 19 :** Vue depuis l'est des deux blocs de béton en réemploi et installés dans le remblai de démolition 2003. Sur la droite, le fossé 3006, sur la gauche, le sommet de l'empierrement 3001 non dégagé (J. Freitas-Ferrera-Inrap ; inv. 15 04 2011 4053).
- Cliché 20 :** Vue depuis le nord de l'US 3004 (J. Freitas-Ferrera-Inrap ; inv. 15 04 2011 4059).
- Cliché 21 :** Rivet décoratif en alliage cuivreux (H. Paitier-Inrap).
- Cliché 22 :** Eléments en alliage cuivreux (H. Paitier-Inrap).

-
- Cliché 23** : Pendentif ou attache (?) en alliage cuivreux (H. Paitier-Inrap).
Cliché 24 : Fibule type Feugère 23d1 (H. Paitier-Inrap).
Cliché 25 : Fibule de type indéterminé (H. Paitier-Inrap).
Cliché 26 : Fibule de type Feugère 14b3 (Hervé Paitier-Inrap).
Cliché 27 : Instrument de toilette (H. Paitier-Inrap).
Cliché 28 : Epingle en os de l'US 2020 (H. Paitier-Inrap).
Cliché 29 : Fragment d'enduit peint de l'US 1038 (F. Labaune-Jean-Inrap).
Cliché 30 : Fragments d'enduit peint de l'US 3004 (F. Labaune-Jean-Inrap).
Cliché 31 : Fragment de plaque sculptée de l'US 1015 (H. Paitier-Inrap).
Cliché 32 : Fragments de plinthes et de dalles en schiste de l'US 1028 (H. Paitier-Inrap).
Cliché 33 : Fragments de marbre et de stuc de l'US 3004 (H. Paitier-Inrap).
Cliché 34 : Fragments de joints de toiture de l'US 2020 (H. Paitier-Inrap).